



HAL
open science

Les métiers du cirque, de Rome à Byzance : entre texte et image

Jocelyne Nelis-Clément

► **To cite this version:**

Jocelyne Nelis-Clément. Les métiers du cirque, de Rome à Byzance : entre texte et image. Cahiers du Centre Gustave Glotz, 2002, 13 (1), pp.265-309. 10.3406/ccgg.2002.1569 . halshs-02795123

HAL Id: halshs-02795123

<https://shs.hal.science/halshs-02795123>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les métiers du cirque, de Rome à Byzance : entre texte et image

In: Cahiers du Centre Gustave Glotz, 13, 2002. pp. 265-309.

Citer ce document / Cite this document :

Nelis-Clément Jocelyne. Les métiers du cirque, de Rome à Byzance : entre texte et image. In: Cahiers du Centre Gustave Glotz, 13, 2002. pp. 265-309.

doi : 10.3406/ccgg.2002.1569

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ccgg_1016-9008_2002_num_13_1_1569

LES MÉTIERS DU CIRQUE, DE ROME À BYZANCE : ENTRE TEXTE ET IMAGE

Les jeux de cirque ou *ludi circenses* s'inscrivent dans le cérémonial du triomphe et de la victoire de Rome, depuis leurs premières manifestations, qui remontent selon la tradition au VI^{ème} s. av. J.-C., jusque dans la Constantinople du X^{ème} s. où est célébrée, avec la mise en place d'un rituel sophistiqué, la victoire perpétuelle de l'empereur. Ces spectacles, dont les courses de char constituent les épreuves les plus célèbres et les plus attendues du public, se distinguent des combats de gladiateurs ou *munera* qui remontent pour leur part aux jeux funéraires organisés en 264 av. J.-C. sur le Forum Boarium par la famille d'un aristocrate romain, M. Iunius Brutus Pera ; par la suite, ils se déroulent principalement dans les amphithéâtres, le plus célèbre, le Colisée, étant construit en 70 apr. J.-C. grâce au butin de guerre amassé au cours de la campagne de Vespasien et de Titus en Judée¹. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur la question des origines grecques ou étrusques (ou grecques et étrusques ?) des jeux de cirque, un sujet débattu dès l'Antiquité, et qui n'a pas laissé indifférents les spécialistes de la question. Il convient néanmoins de souligner l'importance des influences étrusques sur ces jeux romains, désormais mieux connues grâce aux travaux récents des spécialistes et en particulier aux recherches de J.-P. Thuillier. On rappellera en outre qu'à Rome, ce sont les cochers qui sont proclamés vainqueurs, alors que dans les courses de char de type grec, la victoire est accordée aux propriétaires des chevaux. Selon le récit de Tite-Live, qui fait remonter les jeux du cirque aux festivités des premiers rois célébrant la victoire de Rome sur les Latins, les jeux de Tarquin l'Ancien

¹ Sur les divers types et lieux de spectacles à Rome : K. Coleman, « Entertaining Rome », dans L. Coulston et H. Dodge, éd., *Ancient Rome. The Archaeology of the Eternal City*, Oxford, 2000, p. 210-258, part. p. 210-219 ; sur les spectacles de gladiateurs, en dernier lieu : K. Coleman, « Euergetism in its place. Where was the amphitheatre in Augustan Rome? », dans K. Lomas et T. Cornell éd., *Bread and Circuses. Euergetism and municipal patronage in Roman Italy*, Londres-New York 2003, p. 61-88, et Ead., *Entertaining Rome*, p. 227-240. Ce travail sur les métiers du cirque fait partie des recherches que je mène, en collaboration avec mes collègues d'Ausonius (Bordeaux), dans le cadre d'un projet collectif du centre Ausonius sur le *Circus Maximus*. Je tiens donc à remercier pour leurs commentaires et informations C. Delevoic, C. Espinoza, F. Fauquet, J.-C. Golvin, G. Marchet, J.-M. Roddaz et R. Vergnieux. J'associe à ces remerciements B. McGing, I. Morand, D. Nelis, J.-P. Thuillier et tout particulièrement P. Le Roux, qui m'a invitée en qualité de président de la société à présenter ces recherches devant la SFER en juin 2001, sans oublier les deux lecteurs anonymes du comité de lecture des Cahiers Glotz : j'ai pu profiter de leurs remarques, critiques et suggestions. Enfin, selon la formule consacrée, je suis, bien sûr, seule responsable des erreurs que ce travail pourrait comporter.

prirent place sur l'emplacement d'un cirque *qui nunc Maximus dicitur*, où eurent lieu des travaux d'aménagement : les sénateurs et membres de l'ordre équestre s'y firent assigner des espaces (*loca diuisa*) et construire des loges particulières appelées *fori*, et Tarquin fit ériger des portiques et des boutiques (*porticus tabernaeque*) pour des particuliers, sur le pourtour du forum. C'est dans ce contexte qu'apparaît la première allusion à des professionnels employés dans les jeux du cirque : à ces jeux jugés plus somptueux et mieux organisés que ceux de ses prédécesseurs (*i. e.* les jeux solennels ou *Consualia* de Romulus au cours desquels eut lieu le rapt des Sabines) participèrent, selon Tite-Live, des chevaux (avec des cochers ou des cavaliers) et des boxeurs, presque tous venus d'Étrurie (*ludicrum fuit equi pugilesque ex Etruria maxime acciti*)². Évoquant ailleurs le programme des jeux de cirque, l'historien signale l'existence de divers types de courses hippiques, précisant qu'en 169 av. J.-C., avant que l'on ait pris l'habitude de remplir le cirque d'animaux exotiques, on songea à diversifier le genre de spectacles : « une fois donné en effet le départ d'une course de quadriges, puis d'une seule course de *desultores*, la durée des deux courses s'étendait à peine sur une heure de temps »³. Ce sont précisément ces deux types d'acteurs, le *quadrigarius* et le *desultor*, le conducteur de quadriges et le cavalier voltigeur, qui se chargent selon Varron de sélectionner les chevaux destinés aux courses et épreuves hippiques du cirque⁴. Dès l'époque républicaine, on voit donc des cochers, des *desultores* ainsi que des *pugiles* participer, à titre de professionnels, au programme des *ludi circenses*.

Alors que vers le IV^e s. av. J.-C., l'état établit des contrats avec des éleveurs, chargés d'assurer la livraison des *equi curules* destinés aux courses de char, dès le principat, ou peut-être déjà à la fin de la période républicaine, ce sont des entreprises privées ou factions qui louent et procurent à l'*editor* ou organisateur des spectacles le personnel, les chevaux et le matériel nécessaires au bon déroulement des jeux⁵. L'ensemble des acteurs et du personnel impli-

² Tite-Live, 1, 35, 8-10 ; voir aussi Valère-Maxime, 2, 4, ainsi que J.-P. Thuillier, « L'origine du cirque », dans Chr. Landes éd., *Le cirque et les courses de char, Rome-Byzance* (catalogue de l'exposition), Lattes, 1990, p. 33-37 ; Id., *Le sport dans la Rome antique*, Paris 1996, p. 37-50 ; E. Rawson, « Chariot-Racing in the Roman Republic », *PBSR*, 49, 1981, p. 1-16 (repr. dans *Roman Culture and Society*, Oxford 1991, p. 389-407). En général, sur l'historique des courses dans l'Antiquité : V. Olivová, « Chariot Racing in the ancient World », *Nikephoros*, 2, 1989, p. 65-88 ; sur les *Consualia*, les jeux des Tarquins et les jeux étrusques : F. Bernstein, *Ludi publici : Untersuchungen zur Entstehung und Entwicklung der öffentlichen Spiele im republikanischen Rom* (Historia Einzelschriften, 119), Stuttgart 1998, part. p. 23-35 ; sur le cirque en général : J. H. Humphrey, *Roman Circuses. Arenas for Chariot Racing*, Londres, 1986 (en part. p. 11 et p. 258-259 sur l'autel et le culte de Consus dans le *Circus Maximus*).

³ Tite-Live, 44, 9, 4 : *mos erat tum, nondum hac effusione inducta bestiis omnium gentium circum complendi, uaria spectacula conquirere genera ; nam semel quadrigis, semel desultore misso uix unius horae tempus utrumque curriculum complebat*, et 44, 18, 8, avec J.-P. Thuillier, *Sport*, cit. *supra* n. 2, p. 37.

⁴ Varron, *Agriculture*, 2, 7, 15 ; voir aussi *infra* n. 113.

⁵ Sur les factions : E. De Ruggiero, *Dizionario epigrafico di antichità romane*, Rome 1886-, s. u. ; G. Maricq, « Factions du cirque et partis populaires », *Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 36, 1950, p. 396-421, part. 397-402 ; A. Cameron, *Circus Factions, Blues and Greens at Rome and Byzantium*, Oxford, 1976, p. 5-13 ; P.

qué dans les courses du cirque s'appuie sur l'existence des factions, un terme désignant les couleurs et les écuries nommées d'après chacune d'elles (et non pas les clubs de partisans) : la *factio ueneta*, la bleue, *prasina*, la verte, *albata*, la blanche, *russata*, la rouge, sans oublier l'*aurata*, la dorée et la *purpurea*, la pourpre, deux factions dont l'existence s'est limitée au règne de Domitien⁶. Ces écuries sont dirigées par un propriétaire, le *dominus factionis*, un homme d'affaires habituellement de statut équestre, du moins à l'époque de Pline l'Ancien, qui négocie ses services et ses prix avec l'*editor*⁷.

La plupart des métiers du cirque qui nous sont connus apparaissent dans des témoignages épigraphiques. La liste la plus complète figure sur une inscription de Rome d'époque augustéenne, qui livre à elle seule douze titres parmi lesquels on trouve aussi bien les cochers que le personnel de piste, les responsables des chevaux ou les artisans chargés de s'occuper du matériel, tous rattachés à une faction dont le nom, *pannus chelidonus*, semble désigner la couleur rouge⁸. L'inscription en question provient du *columbarium* contenant les urnes des défunts de la *familia quadrigaria* de T. Ateius Capito, peut-être identifiable avec le consul de 5 apr. J.-C., connu comme *curator aquarum* de 13 à 22, ou avec l'un de ses parents. À côté des noms d'un questeur et de plusieurs décurions du collège funéraire de cette *familia* figurent une vingtaine de noms

Veyne, *Le pain et le cirque : sociologie d'un pluralisme politique*, Paris 1976, part. p. 873 n. 450, J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, *passim* ; J.-J. Aubert, *Business Managers in Ancient Rome. A Social and Economic Study of Institores, 200 B.C. - A. C. 250* (Columbia Studies in the Classical Tradition 21), Leyde-New York-Cologne, 1994, p. 366-367. *Factio* s'emploie aussi pour les troupes de théâtre : *factiones histrionum et quadrigariorum dicuntur* : Festus p. 86M (76L) ; A. Cameron, *Circus Factions*, cit. *supra* n. 5, part. p. 193-196 ; les termes *pannus* (Juvénal, 11, 197-19 ; *CIL*, VI, 10046 - *ILS*, 5313 ; *CIL*, VI, 10045 - *ILS*, 5312 ; *CIL*, VI, 37835 - *ILS*, 9348) ou parfois *grex* (*CIL*, VI, 10053 ; *AE*, 1903, 161) peuvent aussi s'employer dans le sens de *factio*.

⁶ Suétone, *Domitien*, 7, 1 : *duas circensibus gregum factiones aurati purpureique panni ad quattuor pristinas addidit* ; faction pourpre : *CIL*, VI, 10062 - *ILS*, 5282.

⁷ Pline, *Hist. Nat.*, 10, 34, avec A. Cameron, *Circus Factions*, cit. *supra* n. 5, p. 6-7 ; sous Auguste (vers 6-2 av. J.-C.), les sénateurs ont le droit de s'occuper de l'élevage des chevaux : Dion Cassius, 55, 10, 5. Sur le financement des courses : J.-P. Thuillier, « L'organisation et le financement des *ludi circenses* au début de la République : modèle grec ou modèle étrusque? », dans *Crises et transformations des sociétés archaïsantes de l'Italie antique au Ve s. av. J.-C.*, EFR, Rome 1990, p. 357-372, qui rejette la thèse de E. Rawson, « Chariot-racing », cit. *supra* n. 2, part. p. 5-6, selon laquelle au début de l'époque républicaine, les chars seraient la propriété de riches citoyens, comme en Grèce.

⁸ *CIL*, VI, 10046 - *ILS*, 5313 ; G. Maricq, « Factions », cit. *supra* n. 5, part. p. 399-400 n. 3 ; E. Rawson, « Chariot-racing », cit. *supra* n. 2, p. 8-9 n. 3, considère avec Friedländer qu'il s'agit de la *familia* de T. At(eius) Capito et de P. Annius Chelidonus, plutôt que de lire *panni chelidoni* comme les éd. du *CIL*, en soulignant tout de même que dans ce cas, il s'agirait du rouge, renvoyant à Pline, *Hist. Nat.*, 37, 155 ; G. Fabre et J.-M. Roddaz, « Recherche sur la *familia* de M. Agrippa », *Athenaeum*, 60, 1982, p. 84-112, part. p. 98-101, conservent la lecture du *CIL*, proposant comme parallèle *CIL*, VI, 3052* (faction bleue) qu'ils réhabilitent, avec *CIL*, VI, 3051* ; voir aussi G. Horsmann, *Die Wagenlenker der römischen Kaiserzeit. Untersuchungen zu ihrer sozialen Stellung* (Forschungen zur antiken Sklaverei 29), Stuttgart 1998, p. 178 et p. 31-33 et J.-J. Aubert, *Business Managers*, cit. *supra* n. 5, p. 366-367 ; l'*ordinatio* de cette inscription pose plusieurs questions discutées par G. Maricq ; pour d'autres inscriptions avec mention d'une occupation issues de *columbaria* : S. R. Joshel, *Work, Identity and Legal Status at Rome. A Study of the Occupational Inscriptions*, Londres, 1992, p. 40 et p. 102-106.

d'esclaves pour lesquels, à la différence des premiers, une occupation ou un métier est toujours spécifié. Vu le type de document, il va de soi que cette liste ne contient pas l'ensemble des noms et des métiers du personnel de la faction, mais uniquement celle des membres décédés de cette *familia* ; elle ne livre donc aucune indication d'ordre numérique sur la composition d'une faction. Nous reviendrons plus loin sur les différents titres de métiers contenus dans cet important document ; contentons-nous pour l'instant de souligner que sur les 24 ou 25 personnes mentionnées dans cette liste, seuls les cinq décurions portent les *tria nomina*, dont quatre semblent bien être des affranchis d'Agrippa, si l'on en croit leur prénom et gentilice : M. Vipsanius Migio, M. Vipsanius Calamus, M. Vipsanius Dareus et M. Vipsanius Faustus. Les vingt esclaves sont sans doute eux aussi des membres de la *familia* d'Agrippa, comme leurs collègues dont les noms figurent sur deux autres inscriptions comparables à celle-ci, également gravées sur des plaques de *columbarium* et mentionnant un certain nombre de métiers du cirque ; d'abord considérées comme fausses par les éditeurs du *CIL*, contre l'avis de Mommsen, ces inscriptions, qui proviennent de Rome, même si elles sont conservées à Naples, sont aujourd'hui réhabilitées⁹. Dans ces listes, à la différence de ce que l'on vient de voir, tous les défunts portent les *tria nomina* (ce sont des *liberti factionis*¹⁰) suivis d'un titre ou métier du cirque, à l'exception de Vipsania Flora, la dédicante de l'une des inscriptions. Le rôle incontestable joué par Agrippa dans l'organisation des spectacles à Rome, et en particulier dans les jeux du *Circus Maximus*, peut expliquer la présence de sa *familia* dans ce contexte, et cela même après sa mort. Selon l'habitude romaine, les hommes politiques emploient leur propre *familia* pour les assister dans leurs fonctions publiques, et mettent régulièrement leurs propre personnel au service de l'état. Parallèlement aux inscriptions, les papyrus et *ostraca* apportent aussi un certain nombre de témoignages sur les métiers du cirque, offrant un intéressant complément d'information dans la mesure où ces métiers sont vus sous un angle différent : rédigés en grec, entre le III^e et le VI^e s. apr. J.-C., ces documents proviennent d'Égypte, une province restée fortement marquée par les influences grecques. C'est en effet seulement vers le IV^e s. apr. J.-C. que le système romain et l'organisation des factions s'y installent peu à peu, comme partout dans la partie orientale de l'empire, mettant fin aux courses de char de style grec. C'est aussi à cette époque que les empereurs, de plus en plus impliqués dans l'organisation des grands jeux et des spectacles triomphaux dans la capitale, suivant l'exemple d'Auguste, imposent désormais leur autori-

⁹ G. Fabre et J.-M. Roddaz, « Recherche », cit. *supra* n. 8, à propos de *CIL*, VI, 3051* et 3052* : le titre d'*aurigator* apparaît dans la seconde inscription, qui compte quatre autres personnes rattachées à la faction bleue : un *tentor*, un *succonditor*, le *medicus*, qui fait la dédicace, ainsi qu'un *uiator*, M. Vipsanius Migio, dont le nom figure également dans l'autre faction, mais sans titre, alors que le *uiator* de cette même faction est anonyme. La première liste mentionne un *agitator*, un *sutor* et les deux artisans qui viennent d'être cités.

¹⁰ *CIL*, VI, 10077 - *ILS*, 5311 : L. Avilius Galata, un affranchi de la faction rouge (issu de la *familia* des Avillii, voir *CIL*, VI, 10069 - *ILS*, 5295), est marié à une affranchie Iulia Ampliata, elle-même la *patrona* du dédicant, C. Iulius Primus.

té sur les jeux et sur le commerce des chevaux. Enfin, l'étude des métiers et du personnel impliqué dans les spectacles du cirque doit beaucoup au Livre des Cérémonies, un ouvrage rédigé en grec, vers le X^e s. apr. J.-C., qui se révèle particulièrement riche d'informations sur le personnel impliqué dans l'organisation des courses de cirque de Constantinople, à l'époque byzantine, et sur les nombreux fonctionnaires de l'hippodrome gravitant dans l'entourage de l'empereur¹¹. L'engouement exercé par les jeux du cirque sur toutes les classes de la société, à Rome et dans les provinces, s'observe à travers une multitude de documents, sans compter bien sûr les édifices monumentaux¹². La confrontation de l'ensemble des sources textuelles d'époque républicaine, impériale et byzantine avec les nombreux témoignages iconographiques évoquant les jeux du cirque permet de mettre en relief les aspects révélateurs de la continuité d'un système, tout en soulignant certains éléments de son évolution.

Dans le cadre de cette étude, je me propose, en suivant la description de Denys d'Halicarnasse, d'évoquer dans un premier temps l'ensemble des acteurs qui s'exhibent sur la piste du cirque ou *ministri circensium*¹³, en partant du défilé ou *pompa circensis*, puis pendant les courses de char, pour lesquelles l'édifice a été spécialement conçu ; je tenterai ensuite de passer en revue les membres du personnel œuvrant dans les coulisses du cirque, ainsi que ceux qui participent à l'organisation et aux préparatifs de ces épreuves. Je m'arrêterai enfin sur les acteurs des autres types de spectacles également organisés dans le cirque et je terminerai en mentionnant brièvement ceux qui trouvent leur subsistance ou exercent leur métier en bordure du cirque, gravitant

¹¹ Sur les institutions de l'hippodrome : J. Gasco, « Les institutions de l'hippodrome en Égypte byzantine », *BIFAO*, 76, 1976, p. 185-212 et G. Dagron, *L'organisation et le déroulement des courses d'après le Livre des Cérémonies* (Travaux et Mémoires, 13), Paris 2000, part. p. 138-146.

¹² Une grande partie de ce matériel a été rassemblé dans l'ouvrage de J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, *passim*, ainsi que dans le catalogue de Chr. Landes, cit. *supra* n. 2, *Cirque*.

¹³ Cassiodore, *Variae*, 3, 51. À ce jour, depuis l'étude de L. Friedländer, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von Augustus bis zum Ausgang der Antonine*, Aalen 1964 [Leipzig 1922], p. 21-50, mis à part les ouvrages sur les jeux, le sport et le cirque à Rome, qui abordent la question des métiers du cirque d'une manière générale, la bibliographie sur le sujet se compose principalement d'une série d'articles consacrés à l'un ou l'autre des métiers ou occupations du cirque : on consultera en particulier les nombreux travaux de J.-P. Thuillier cités ici, mais ignorés par J. J. Rossiter, « *Circensium ministri* : who are the unmounted figures on Roman Circus mosaics ? », dans *La mosaïque gréco-romaine VIII. Actes du VIII^e Colloque international pour l'étude de la mosaïque antique et médiévale, Lausanne (Suisse) : 6-11 octobre 1997*, Lausanne 2001, p. 228-235, une étude à laquelle je n'ai eu accès qu'après la rédaction de cet article, de même que celle de D. S. Potter, « Entertainers in the Roman Empire », dans D. S. Potter et D. J. Mattingly, *Life, Death and Entertainment in the Roman Empire*, Michigan, 1999, p. 256-325. Signalons aussi la monographie récente sur les cochers de G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, avec le compte rendu article de W. Decker, « Furor circensis », *JRA*, 14, 2001, p. 499-511, ainsi que les deux publications rédigées sous la forme d'inventaire ou de liste rassemblant les différents titres et termes techniques en relation avec le cirque : A. Neppi Modona, « Ricerche su alcuni termini relativi ai ludi circensi », dans *Hommages à L. Herrmann*, coll. Latomus, 44, Bruxelles, 1960, p. 562-570 et G. Ioppolo et G. Pisani Sartorio, *La villa di Massenzio sulla Via Appia : il circo*, Istituto Nazionale di Studi Romani, Rome 2000, p. 307-329. Le thème du cirque a été écarté de l'étude de S. R. Joshel, cit. *supra* n. 8, p. 16.

autour du cirque et dans les quartiers avoisinants, en quête de ressources auprès des foules attirées par les spectacles. Nous verrons qu'il convient, lorsque l'on aborde la question du cirque et de ses acteurs, de faire une distinction entre le milieu des professionnels et ceux qui assument à titre honorifique des fonctions indispensables dans l'organisation et déroulement des jeux du cirque; je pense aux dignitaires, aux magistrats, aux prêtres, dont j'aurai l'occasion d'évoquer ici ou là les fonctions lors des jeux du cirque, même s'ils ne font pas directement partie de notre champ d'investigation. Précisons par ailleurs que lors des spectacles exceptionnels, le *lusus Troiae* par exemple, ou au cours de célébrations de triomphes, il arrive que des amateurs, parmi lesquels on trouve des représentants de la jeune noblesse romaine, s'exhibent sur la piste du *Circus Maximus* en qualité de cochers, *desultores* ou *cursores*, comme ce fut le cas sous Jules César, mais aussi sous Auguste ou Caligula, soit après l'interdiction légale faite aux sénateurs et équestres de se produire en public¹⁴. Rappelons enfin que tous ces acteurs et agents resteraient dans l'ombre sans les acclamations de la foule – la capacité du *Circus Maximus* est estimée à quelque 150 000 spectateurs –, qui trouve dans ce contexte, en présence de l'empereur et des sénateurs, l'occasion de manifester publiquement ses opinions¹⁵.

Le défilé des acteurs lors de la pompa circensis

Avant le début des grands jeux, la foule rassemblée dans le cirque voit défiler sous ses yeux la *pompa circensis* ; parti du Capitole, ce cortège triomphal en l'honneur des dieux rejoint le *Circus Maximus*, qu'il traverse dans toute sa longueur. Ce rituel ancien se développe en une véritable mise en scène du pouvoir. Denys d'Halicarnasse, un contemporain d'Auguste, rapporte dans ses

¹⁴ Suétone, *César*, 39, 4 : *quadrigas bigasque et equos desultorios (sic) agitauerunt nobilissimi iuuenes* ; *Auguste*, 43 : *in circo aurigas cursoresque et confectores ferarum, et nonnumquam ex nobilissima iuuentute, produxit* ; la relation entre les *desultores* des jeux de César et les *cursores* de ceux d'Auguste, apparaît clairement dans ces deux passages ; sur les mesures légales interdisant aux sénateurs et équestres de s'exhiber dans l'arène, et en particulier sur la *Tabula Larinas*, dont les effets porteraient aussi sur les métiers du cirque : G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 73-77 ; R. C. Beacham, *Spectacle Entertainments of Early Imperial Rome*, New Haven - Londres, 1999, p. 24, laisse entendre que les performances des nobles auraient cessé très tôt, avec l'arrivée des professionnels ; sur le statut d'*auriga priuatus* ou de cocher amateur : J. N. Adams, *Pelagonius and Latin veterinary terminology in the Roman Empire*, Leyde - New York, 1995, p. 113-114 n. 39 ; sur les *confectores ferarum* et les autres acteurs s'exhibant dans les divers spectacles présentés dans le cirque, voir *infra*.

¹⁵ Pour une discussion sur la capacité du *Circus Maximus* : J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 126, et récemment P. Zanker, « L'empereur construit pour le peuple », dans N. Belayche, éd., *Rome, les Césars et la Ville aux deux premiers siècles de notre ère*, Rennes, 2001, p. 152-153, qui considère comme « pas tout à fait invraisemblable » le chiffre de 250 000 spectateurs avancé par Pline, *Hist. Nat.*, 36, 102 ; sur les réactions de la foule : voir par ex. Dion Cassius, 76, 1, ou 73, 13, 4,-5 avec SHA, *Didius Julianus*, 4, 7 et Hérodien, 2, 7, 3 ; P. Veyne, *Pain et Cirque*, cit. *supra* n. 5, p. 660-678 ; voir aussi pour l'époque plus tardive : C. Heucke, « Hippodrom und Politik », *Nikephoros*, 8, p. 183-202.

*Antiquités Romaines*¹⁶ que ce sont les fils de la noblesse romaine qui arrivent d'abord, à pied ou à cheval selon leur rang, suivis par les professionnels ou concurrents, les cochers qui menaient des quadriges et des biges, ainsi que des cavaliers montant des chevaux sans attelage, ἠνίοχοι τὰ τέθριππά τε καὶ τὰς συνωρίδας καὶ τοὺς ἀζεύκτους ἵππους ἐλαύνοντες. À ceux-ci s'associent des athlètes, ceux qui prennent part aux jeux légers, μεθ' οὓς οἱ τῶν ἀθλημάτων ἀγωνισταὶ τῶν τε κούφων selon les termes de Denys, soit les coureurs, sauteurs, lanceurs, et ceux qui participent aux jeux lourds, καὶ τῶν βαρέων, vraisemblablement les boxeurs, lutteurs, et pancratiastes¹⁷. Ces ἀγωνισταὶ sont suivis par plusieurs groupes de danseurs accompagnés de musiciens et revêtus de différents costumes, d'un côté des Satyres ou Silènes, de l'autre, des danseurs burlesques¹⁸. Le défilé se poursuit avec les porteurs de parfums, d'encens et de vases en argent et en or consacrés aux dieux, puis ceux qui sont chargés de porter les images des dieux ou même de membres de la famille impériale sur leurs épaules ou sur des chars tirés par des chevaux ou *tensae* ; en fin de procession arrivent les consuls (ou magistrats) accompagnés d'une partie des prêtres chargés des sacrifices, avec leurs assistants¹⁹. Plusieurs collèges ou associations défilent dans la *pompa*, aux côtés des prêtres et des magistrats, comme le souligne Tertullien, *quot collegia, quot sacerdotia, quot officia moueantur*. Il s'agit vraisemblablement des *collegia iuuenum*, des *Sodales Augusti* et des associations d'artistes ou différents corps de métiers impliqués dans les jeux, dont certains ont leurs places réservées dans le cirque, comme dans d'autres lieux de spectacles²⁰. L'empereur lui-même se joint à l'occasion

¹⁶ Denys d'Halicarnasse, 7, 72-73 (en part. 72, 2 : trad. M. Chassignet, *l'Annalistique romaine, CUF*); voir aussi Tertullien, *Les Spectacles*, 7, 2-3 et Ovide, *Les Amours*, 3, 2, 43-65 (*aurea pompa*), *L'Art d'aimer*, 1, 147 (*cum pompa frequens caelestibus ibit eburneis*), et *Fastes*, 4, 391-392 (*Circus erit pompa ceber numeroque deorum ; primaque uentosis palma petetur equis...*). Sur la *pompa* en général, par ex. G. Ioppolo et G. Pisani Sartorio, *La villa*, cit. *supra* n. 13, p. 107-108.

¹⁷ J.-P. Thuillier, *Sport*, cit. *supra* n. 2, p. 116-117 ; voir aussi Id., « Le programme athlétique des *ludi circenses* dans la Rome républicaine », *REL*, 60, 1982, p. 105-122.

¹⁸ J. R. Jannot, « Les danseurs de la *pompa* du cirque. Témoignages textuels et iconographiques », *REL*, 70, 1993, p. 56-68 : une partie de ces danses rituelles, dont les origines sont à chercher du côté de l'Étrurie, plutôt qu'en Grèce comme entend le démontrer Denys d'Halicarnasse, les danses en armes notamment, vont disparaître à l'époque classique ; sur l'existence probable d'un chef danseur ; Valère Maxime, 1, 7, 4 (Jeux Plébéiens, dans le *Circus Flaminius*).

¹⁹ Pour la mention d'un *popa* ou victime dans le contexte du *Circus Maximus*, voir Cicéron, *Milon*, 65 : ... *quin etiam fuit audiendus popa Licinius nescio quid de Circo Maximo*.

²⁰ Tertullien, *Les Spectacles*, 7, 3, avec le commentaire de M. Turcan, éd. du Cerf, Paris, 1986, p. 151-152, selon qui il serait plutôt question, vu le regard critique du défenseur du christianisme, des différentes catégories assumant à Rome des fonctions religieuses, les particuliers, les prêtres et les magistrats. Sur les collèges : *AE*, 1971, 44 : l'inscription, le relief et les termes *iuuenes* et *sodales*, ainsi que la représentation d'un *uexillum* sur le relief, évoquent selon S. Panciera, « Tra Epigrafia e Topografia », *Archeologia Classica*, 22, 1970, part. p. 151-163, pl. LVII.2, les relations entre un *collegium iuuenum* et le monde du cirque ; le *uexillum* rappelle les enseignes (*uexilla, signa*) représentées sur la mosaïque de Barcelone, sur la *spina* du cirque ; dans la cérémonie du cirque à Constantinople s'observe également la présence de soldats avec leurs oriflammes : G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 12 ; à Lyon, *CIL*, XIII, 1805, il est question d'un collège des *centonarii* (comme le suggère le *curator*) et des *loca* dans le cirque. Sur

à la *pompa*, si l'on en croit le témoignage de Suétone selon lequel Auguste, un jour qu'il était malade et qu'on célébrait des jeux votifs dans le cirque, aurait suivi les *tensae*, couché sur une litière²¹. La foule des spectateurs rassemblés dans les loges, gradins et autres places du *Circus Maximus* salue l'empereur, lorsqu'il est présent, lui manifestant son affection par des acclamations, applaudissements et gestes de soutien, ou au contraire sa réserve, exprimée par un silence insolite dans un tel lieu, ou par des acclamations destinées aux couleurs adverses de celle que soutient l'empereur²². Un véritable drame s'installe au sein du spectacle, né des interactions entre la foule, l'empereur et les divers acteurs des jeux.

Les acteurs des courses de char

Les cochers

Le défilé et les sacrifices terminés, la piste se libère pour les *maxima spectacula*, tous les yeux se figent sur les *carceres* et la *mappa* de l'*editor* qui marque, sous un retentissement de trompette, le signal du départ des quadriges²³. Durant les sept tours de chacune des courses, chacun fixe son cocher favori, ses chevaux préférés, sur lesquels il a parié, en acclamant leurs noms²⁴. Parmi les différentes courses, les épreuves les plus prestigieuses se limitent habituellement à quatre quadriges, chacune des factions présentant son meilleur cocher et son meilleur équipage (*certamina singularum*), mais le public apprécie aussi le caractère spectaculaire des courses à huit ou douze chars (*certamina binarum, ternarum*), ces derniers débouchant de chacun des *carceres* du cirque et s'élançant pour se placer au mieux sur la piste droite du cirque. On ne sait lequel des deux, l'homme ou le cheval, emporte davantage l'affection du pu-

les collègues en relation avec les festivités lors des jeux : Ch. Roueché, *Performers and Partisans at Aphrodisias in the Roman and Late Roman Periods*, Londres, 1993, p. 124-128 (avec le compte rendu de J. Gasco, *Ant. Tard.*, 5, 1997, p. 375-377). Juvénal, 10, 44-45, mentionne les *cornicines* dans le contexte de la *pompa* : *illinc cornicines, hinc praecedentia longi / agminis officia et niueos ad frena Quirites* ; le terme *officia* se retrouve chez Tertullien ; sur les collèges de musiciens, voir *infra* n. 88.

²¹ Suétone, *Auguste*, 45, 12 et *Caligula*, 15, 2 (sur les images des dieux et de la famille impériale promenées sur des *tensae* lors de la *pompa*).

²² Si l'on en croit Martial, 8, 11, le public aurait applaudi Domitien durant le déroulement de quatre courses (soit pendant près d'une heure selon les estimations des spécialistes, voir *infra* n. 59)

²³ Ovide, *Amours*, 3, 2, 65-66 : *maxima iam uacuo praetor spectacula circo / quadriiugos aequo carcere misit equos* ; sur l'attitude de la foule au moment du départ : Ennius, *Annales*, 50. Le thème de la *furor circensis* qui aveugle la foule revient souvent dans la littérature, par ex. Tertullien, *Les Spectacles*, 16, 1 : *... etiam a circo ubi proprie furor praesidet. Aspice populum ad id spectaculum iam cum furore uenientem, iam tumultuosum, iam caecum, iam de sponsionibus concitatum*.

²⁴ Voir par ex. les inscriptions sur des verres à scènes de spectacles avec les noms des auriges représentés, au vocatif, accompagnés des interpellations *uale* ou *aeue* pour le vainqueur, selon les acclamations de la foule : G. Sennequier et al., *Les verres romains à scènes de spectacle trouvés en France*, Rouen, 1998 - *AE*, 1998, 878.

blic²⁵. L'imagerie du cirque offre de superbes représentations de cochers debout sur leur char, revêtus de leur tunique courte, la tête souvent protégée d'un casque de cuir, des lanières de cuir croisées sur la poitrine et les guides enroulées autour de la taille, agitant le fouet pour exciter leurs chevaux, se retournant vers leurs concurrents, s'écroulant au cours d'un naufrage, freinant leurs chevaux après l'arrivée ou victorieux, la palme en main, au moment de la victoire, cajolant leurs chevaux décorés de colliers de perles, de plumes²⁶.

Seuls les cochers les plus expérimentés, ceux qui portent le titre d'*agitor*, sont en droit de conduire le quadriges, les autres se contentant du bige et du titre générique d'*auriga*²⁷. Cela explique que ce soit uniquement le titre d'*agitor* qui figure dans les célèbres inscriptions relatant les carrières des vedettes. On commence souvent très tôt dans le métier de cocher, la conduite du bige puis du quadriges nécessitant l'acquisition d'une excellente technique, en plus d'une très bonne connaissance du monde des chevaux. Le thème du jeune bige mort trop tôt ou la métaphore du jeune cocher décédé avant même d'avoir atteint la *meta* de la course de sa vie reviennent dans la littérature et dans plusieurs épitaphes de cochers²⁸. L'*agitor* Crescens, d'origine maure, n'a que 13 ans lorsqu'il remporte sa première victoire sur quadriges, lors des jeux célébrant en 115 apr. J.-C. l'anniversaire du divin Nerva²⁹. On ne s'étonnera pas qu'un certain nombre des cochers connus proviennent des provinces ou régions réputées pour leurs élevages de chevaux de course, la péninsule ibérique, l'Afrique, la Sicile, la Cappadoce, même si le parcours des cochers vedettes de Rome se déroule dans la capitale et au *Circus Maximus*, où plus des 2/3 des cochers connus (146 cochers, dont 12 incertains) ont accompli

²⁵ Voir par ex. Pline, *Hist. Nat.*, 8, 159-160, décrivant les chevaux du cocher Corax qui, manœuvrant contre les autres chars, réussissent à s'arrêter à la ligne d'arrivée, *ad cretam*, remportant la victoire sans lui.

²⁶ Sur le costume du cocher : J.-P. Thuillier, « Le cocher romain, son habit et son couteau », *Nikephoros*, 12, 1999, p. 205-211.

²⁷ Sur ces titres, qui figurent côte à côte dans l'inscription de la faction mentionnée plus haut (*CIL*, VI, 10046 - *ILS*, 5313), voir aussi J.-P. Thuillier, « *Auriga/agitor* : de simples synonymes ? », *Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire anciennes*, 61, 2, 1987, p. 233-237. Aux 229 recensés par G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, on ajoutera l'*agitor mil(iarius) C. Iul(ius) Aur(elius) Iulianus*, qui a couru plus de 1000 fois dans le cirque ; son cippe provient du Trigarium, à Piazza Sforza Cesarini, le lieu où s'entraînaient les auriges, ce qui explique sa dédicace aux dieux protecteurs, *diis custodibus* (cf. F. Coarelli, *Il Campo Marzio dalle origini alla fine della repubblica*, Rome, 1997, p. 79-81 ; selon C., le Trigarium ne fut pas en service avant les dernières décennies du II^e s. ap. J.-C.). D'autres noms de cochers peuvent encore s'ajouter à la liste de Horsmann, par ex. : Aepagat(h)us, de la faction bleue (Lampe Cab. des médailles, fin I^{er} s. apr. J.-C. : Chr. Landes, *Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 245 et 249 n° 35), Ballario, avec ses concurrents Priscianus, Communis (cf. n° 35 de Horsmann ?) et Peculiaris (Mosaïque de Sans - Sennecey-Le-Grand : J. H. Humphrey, *Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 422 - Chr. Landes, *Cirque*, p. 111), Corax mentionné par Pline, *Hist. Nat.*, 8, 160, ou Aurelius Demetrius fils de Diophanès (*P. Oxy.*, 3135, 273/274 ?).

²⁸ *CIL*, VI, 10078 ; *ILS*, 5300 ; Martial, 10, 50 et 53 ; voir aussi les expressions comme *bigarius infans* (*CIL*, VI, 10078 - *ILS*, 5300) ou *iuuenalis amor* (*CIL* VIII, 16566 - J. Kolendo, « L'iscrizione di un auriga a Theveste (ILAlg. I 3146) », *L'Africa Romana. Atti del II convegno di studio. Sassari, 14-16 dicembre 1984*, Sassari 1985, p. 195-200).

²⁹ *CIL*, VI, 10050 - *ILS*, 5285.

leur carrière. En Afrique, c'est Carthage qui rassemble le plus grand nombre de témoignages de cochers (26), suivi de Sousse - *Hadrumentum* (16)³⁰.

Les cochers sont généralement des esclaves ou des affranchis : sur les quelque 230 auriges et *agitatores* répertoriés, on ne compte qu'un seul cocher de naissance libre ou *ingenuus*, P. Aelius Gutta Calpurnius, un seul d'époque républicaine, Boculus, et un seul affranchi impérial, Ti. Claudius Epaphroditus, de la faction verte³¹. Le premier cocher rattaché à une faction que l'on connaisse dans les inscriptions, un certain Scirtus, est un *agitor* de la faction blanche dont la carrière se déroule entre 13 et 25 apr. J.-C. ; il remporte sept victoires sur un quadriges, obtenant trente-neuf fois la seconde place, et soixante fois la troisième³². Si un grand nombre de cochers n'ont pas réussi à atteindre la gloire espérée³³, d'autres sont au contraire de véritables vedettes, accumulant victoires et sommes colossales, comme C. Appuleius Dioclès, un affranchi d'origine lusitanienne, dont une impressionnante inscription décrit de manière détaillée l'évolution de la carrière, entre 122 et 146 apr. J.-C., et l'ensemble de ses performances, *insignia eius* : celles-ci ont été recopiées à partir de documents d'archives ou *acta* (il s'agit sans doute des archives officielles de Rome ou *acta diurna*) contenant la comptabilité exacte et la description de toutes les courses auxquelles il a participé³⁴. Dioclès, « le plus éminent des cochers de toutes les factions, celui qui par son mérite suscite l'admiration de tous », comme le dit l'inscription, apparaît comme un modèle à la fois pour les cochers et l'ensemble des professionnels du cirque, mais aussi pour les esclaves et les affranchis, peu habitués à voir célébrés d'une telle manière des gens issus de leur classe sociale. En 24 ans de carrière, il participe à 4257 courses, passant de la faction blanche à la verte puis chez les Rouges, où il reçoit d'abord le titre d'*agitor* puis celui de premier *agitor* de la faction. Outre la mention de ses 1462 victoires, dont la première remonte à 124 apr. J.-C. (il a alors 20 ans et court depuis 2 ans comme *agitor*), l'inscription donne des précisions sur les types de courses et de victoires ainsi que sur les différentes techniques opérées pour gagner (*occupavit et uicit, successit et uicit, uariis generibus uicit, eripuit et uicit*), révélant même l'existence de courses avec handicaps, *praemisit et uicit*. Dioclès semble se distinguer par ses *novitates* ou prouesses peu communes (la conduite sans fouet, *sine flagello*, et pour la première fois, la conduite d'un attelage à 7 chevaux). L'inscription livre par ailleurs un certain nombre de détails sur les montants de ses différents gains

³⁰ W. Decker, « *Furor circensis* », cit. *supra* n. 13, p. 502.

³¹ *Ibid.*, avec G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, en part. n° 23, 48 et 94 ; précisons toutefois que les cochers dont le statut social est certain ne constituent que 40% du dossier.

³² *CIL*, VI, 10051 ; *ILS*, 5283.

³³ Voir à ce sujet G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 160-166.

³⁴ *CIL*, VI, 10048 - *ILS*, 5287 : cette inscription (aujourd'hui perdue), qui compte plus de 50 *uicit* ou *uictor*, devait impressionner tous ceux qui passaient devant elle ; la lecture en était facilitée par une *ordinatio* soignée présentant une division en deux parties bien distinctes, en-dessus et en-dessous des mots *insignia eius*, eux-mêmes centrés et mis en évidence par des *uacat* de chaque côté, et par l'emploi de lettres plus grandes et de taille dégressive dans la partie supérieure ; voir aussi *CIL*, XIV, 2884 (à Préneste, inscr. érigée par ses enfants) ; G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 194-197 n° 38, p. 94-96 et p. 145-166.

et récompenses ou *praemia maiora* : on apprend qu'il a accumulé une fortune s'élevant à près de 36 millions de sesterces (35 863 120 pour être exact)³⁵. À côté de son nom, qui revient 10 fois dans l'inscription, figurent aussi ceux de ses chevaux favoris, dont certains lui ont donné 100 ou même pour l'un d'eux 200 victoires, ainsi que ceux de ses rivaux, rattachés à sa propre faction ou aux autres écuries, Avilius Teres³⁶, Pompeius Musclosus³⁷, Thallus et Flavius Scopus³⁸, des vedettes bien connues, ainsi que Communis, Venustus, Pontius Epaphroditus³⁹ et Fortunatus. Bien qu'il n'ait jamais fait partie de la faction bleue, le texte révèle néanmoins qu'il remporte 10 victoires en concourant aux côtés des Bleus et 91 aux côtés des blancs, *ad uenetum uicit X ad albatum uicit LXXXI*, suggérant l'existence, déjà dans la première partie du II^e siècle, d'alliances entre les couleurs et la formation de deux paires de factions, un fait confirmé par l'iconographie et par les tablettes d'exécration⁴⁰.

Les transferts semblent relativement fréquents dans le milieu du cirque ; certains cochers sont même passés successivement dans chacune des quatre factions, comme Musclosus (I^{er}-II^eme s. apr. J.-C.), un *agitor* d'origine étrusque qui passe des Blancs aux Verts puis aux Bleus avant de terminer chez les Rouges, remportant au total 682 victoires⁴¹, P. Aelius Gutta Calpurnius

³⁵ À titre de comparaison, la fortune de Sénèque est évaluée à 300 millions de sesterces (Tacite, *Annales*, 13, 42) et Pétrone, *Satiricon*, 71, 12, choisit le montant de 30 millions de sesterces pour l'épithaphe que dans son imagination Trimalchion souhaitait se faire graver. La situation précise des rapports financiers que les cochers entretiennent avec les *domini* des factions reste difficile à saisir ; mais la réaction et les plaintes de ces derniers suite aux agissements du père de Néron qui, si l'on en croit Suétone, *Néron*, 5, 2, aurait triché sur le versement du salaire (*merces*) des cochers vainqueurs, alors qu'il était préteur, portent à croire que les *domini* ont un certain intérêt à ce que les cochers reçoivent bien leur argent : sur cette question : A. Cameron, *Circus Factions*, cit. *supra* n. 5, p. 7 et G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 31 et p. 154-160. La fortune accumulée par les affranchis retombe en partie sur le *dominus*, non seulement lors de l'affranchissement, mais même par la suite, lors du décès, comme l'exige le contrat. Si elle atteint le million et si l'affranchi n'a qu'un enfant, le patron en reçoit la moitié au moment du décès, s'il en a deux, le patron en reçoit un tiers ; en cas du décès du patron, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants sont en droit de profiter de cet argent ; à ce sujet, voir par ex. J. Andraeu, dans A. Giardina, *L'homme romain*, Paris, 2002, p. 236-237.

³⁶ G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, n° 204 (avec les nombreuses références épigraphiques).

³⁷ G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, n° 135 ; pour un cocher du même nom représenté sur des verres datés du I^{er} s. apr. J.-C. : G. Sennequier *et alii*, *Les verres*, cit. *supra* n. 24, p. 15, p. 26-27 et p. 156

³⁸ Thallus (*CIL*, VI, 621 - *ILS*, 3532) et Flavius Scopus (*CIL*, VI, 8628 et 10052 - *ILS*, 1676 et 5289) sont mentionnés par Martial, 4, 67, 5-6 ; pour Scopus, voir aussi Martial, 5, 25-10 ; 10, 50 ; 10, 53 ; 10, 74, 5-6 ; 10, 76, 9 ; 11, 1, 16 ; sur ces cochers : G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, n° 205 et 189. Le nom de Scopus figure aussi sur le monument funéraire d'un affranchi impérial, décoré d'un aurige : *CIL*, VI, 8628 - *ILS*, 1679.

³⁹ Le même cocher ou un homonyme est connu dans une inscription funéraire de Rome : *CIL*, VI, 10062 - *ILS*, 5282.

⁴⁰ A. Cameron, *Circus Factions*, cit. *supra* n. 5, p. 61-64 et G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 197.

⁴¹ *CIL*, VI, 10063 - *ILS*, 5281 ; ce cocher n'est pas le même que le Musclosus mentionné ci-dessus parmi les concurrents de Dioclès, qui lui a remporté 3559 victoires ; voir aussi G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, n° 136.

(II^eme s. apr. J.-C.), vainqueur dans de nombreuses courses, qui conduit des chevaux concourant pour la première fois et prend part à des courses *pedibus ad quadrigam*⁴², ou les deux frères M. Aurelius Polynices Macarius et M. Aurelius Mollicius Tatianus (fin du II^eme-début III^eme s.), déjà victorieux 739 et 125 fois au moment de leur mort, survenue à l'âge de 29 et 20 ans⁴³. Les entraîneurs aussi peuvent être transférés d'une faction à l'autre, comme le montre l'exemple d'Aurelius Heraklida, *agitator* des Bleus devenu *doctor* ou entraîneur de cette même faction, avant d'être recruté comme entraîneur par les Verts, soit l'écurie favorite des empereurs ou du moins d'une partie d'entre eux⁴⁴.

Bien qu'ils soient employés à célébrer les anniversaires et les triomphes de Rome et de ses empereurs et qu'ils jouissent d'un immense prestige social⁴⁵, les cochers et l'ensemble des sportifs et artistes impliqués dans le monde des spectacles occupent le dernier échelon de la société, comme l'atteste un traité anonyme du VI^eme s. p.C. intitulé *περὶ στρατηγικῆς* dont l'auteur, inspiré par la structure sociale de Constantinople, s'applique néanmoins à décrire la société romaine, en référence au passé⁴⁶. Dans la pyramide sociale qu'il dessine, les gens du spectacle se situent au-dessous des *ἄχρηστοι* ou inutiles (les jeunes, les personnes âgées et les handicapés), eux-mêmes inférieurs aux artisans, aux enseignants, à ceux qui exercent des professions libérales, à ceux qui s'occupent des finances publiques, aux juges, aux cadres de l'administration et enfin au clergé, l'empereur étant situé au sommet. Comme tous ceux qui exercent un *ars ludicra*, les cochers sont frappés d'infamie⁴⁷ et comme les autres

⁴² *CIL*, VI, 10047 - *ILS*, 5288.

⁴³ *CIL*, VI, 10049 - *ILS*, 5286.

⁴⁴ *CIL*, VI, 10057 - *ILS*, 5298, avec G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 230-231 n° 98 (*agitator et doctor factionis*) ; pour d'autres exemples d'entraîneurs, voir *infra* n. 158. Il est possible que l'un d'eux soit qualifié de *magister* dans l'inscription d'un jeune cocher décédé : *CIL*, VIII, 16566 (cit. n. 28). Les Verts sont les favoris de Caligula, qui mange souvent dans leur écurie (il lui arrive même d'y dormir), donne 2 millions de sesterces à l'*agitator* Eutyclus et montre sa vive affection à un cheval nommé Incitatus : Suétone, *Caligula*, 55, 7 ; voir aussi *Néron*, 22 ; c'est en revanche en cocher des Bleus que Caracalla apparaît au cirque : Dion Cassius, 77, 10, 1. Sur les empereurs byzantins et leurs factions : G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 125-126.

⁴⁵ Sur le prestige social des cochers : G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 109-146.

⁴⁶ Anon., *Περὶ στρατηγικῆς*, 1-3, éd. G. T. Dennis, *Tres tractatus Byzantini de re militari*, Washington, 1985, p. 10-19 (cf. A. Cameron, *Circus Factions*, cit. *supra* n. 5, p. 80-81 et G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 90 n. 47).

⁴⁷ *Dig.*, 3, 2 (*De his qui notantur infamia*) 1 : *Infamia notatur ... qui artis ludicrae pronuntiandiue causa in scaenam prodierit* ; Tertullien, *Les Spectacles*, 22, 2 : *... quadrigarios ... ex eadem arte, qua magnificiunt, deponunt et deminuunt, immo manifeste damnant ignominia et capitis minutione ...* Ceux qui toutefois se produisent au cours de *certamina sacra*, soit lors des *ἀγῶνες ἱεροί*, ne sont pas frappés de cette mesure : *Dig.*, 3, 2, 4 pr. (Ulpien) : *athletas autem Sabinus et Cassius responderunt omnino artem ludicram non facere. Et generaliter ita omnes opinantur et utile uidetur, ut neque thymelici neque xystici neque agitadores, nec qui aquam equis spargunt ceteraque eorum ministeria, qui certaminibus sacris deseruiunt, ignominiosi habeantur*. Sur la question controversée de l'infamie des cochers, et sur les cas d'exemption, en dernier lieu : G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, part. p. 11-13 et 42-77.

mercenarii ou salariés, les scribes, les médecins, les artisans⁴⁸, ils sont l'objet du mépris des classes supérieures qui les associent souvent à l'idée de débauche et de dépravation. Tacite par exemple souligne l'appartenance des cochers à la *plebs flagitiosa*, et Juvénal s'indigne avec Martial du succès populaire et des fortunes amassées par ces vedettes, mettant en contraste la pauvreté des poètes et des hommes exerçant des professions libérales et le peu d'intérêt manifesté par le peuple envers la poésie⁴⁹.

Vers la fin du III^e s. apr. J.-C., les cochers remplacent progressivement le *dominus* à la tête des factions ; c'est du moins ce que suggèrent plusieurs inscriptions, dont celles dans lesquelles le cocher africain M. Aurelius Liber apparaît sous le double titre de *dominus et agitator factionis*, à Rome et à *Teanum*, où les décurions élèvent une statue en son honneur, en mentionnant sa victoire au cours de jeux de l'*Agon capitolinus*⁵⁰. Aurelius Liber devait sans doute assumer des responsabilités de gestion au sein de la faction, le titre et les fonctions de *dominus* dépassant ceux du *doctor* ou entraîneur des jeunes cochers de la faction. Une autre inscription montre qu'en 275 apr. J.-C., la faction est dirigée par un administrateur unique qui n'est autre qu'un cocher qualifié de *dominus et agitator factionis*, portant le titre honorifique de *solus factionarius ob gloria[---]*⁵¹. Cette évolution s'explique sans doute par le fait que les charges liées à l'organisation et la gestion financière des jeux de cirque deviennent si lourdes que les privés peinent de plus en plus à les assumer. À l'époque byzantine, le titre honorifique de φακτιονάριος est accordé seulement aux premiers cochers de chacune des deux factions principales de l'hippodrome, la bleue et la verte ; des *factionarii* se distinguent ainsi des micropanites ou cochers chefs des factions associées, la blanche et la rouge, ainsi que des autres cochers remplaçants, regroupés uniquement en Bleus et en Verts. À cette époque, le cocher *factionarius* n'assume plus de responsabilités administratives ; c'est l'ἄκτουάριος qui est à la tête du personnel de l'hippodrome de Constantinople, composé à la fois de fonctionnaires chargés du cérémonial, dans l'entourage de l'empereur, et du personnel des courses, qui côtoie celui des factions⁵².

⁴⁸ F. M. de Robertis, *Lavoro e lavoratori nel mondo romano*, Bari, 1963, p. 67.

⁴⁹ Tacite, *Histoires*, 2, 87, 2 et *Annales*, 15, 67, 2 ; Juvénal, 7, 112-114 et Martial, 10, 74, qui évoque les 15 bourses d'or que le cocher Scorpis a gagnées en une heure ; voir aussi SHA, *Elagabal*, 15, 1 : *inpuros homines et aurigas et histriones* ; SHA, *Elagabal*, 12, 1. En général, sur l'attitude des écrivains latins envers le cirque et les cochers : M. Wistrand, *Entertainment and Violence in Ancient Rome. The attitudes of Roman writers of the first century A. D.*, Göteborg, 1992, p. 41-47 et p. 102-108, et G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 78-90.

⁵⁰ CIL, VI, 10058 - ILS, 5296 : *M(arco) Aurelio Libero, patri et magistro et socio domino et agitatori factionis prasinæ, Aurelius Caecilius Planeta Protogenes ob III (milia) palmar(um) hoc donum uouit natione Afri(ca). Garamanti nica! Genti nica!* Son origine africaine est la même que celle de ses chevaux, si l'on songe au nom de l'un d'eux, Garamantus ; AE, 1979, 155 : *M(arco) Aurelio Libero, domino et agitatori fac(tionis) prasin(ae) kapitolioni(cae), nat(ione) Afer (!), Teanenses ob m[er]ita ei[us]* ; voir aussi G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 243-246 n° 119, qui souligne (p. 244) le caractère grec de ces jeux.

⁵¹ CIL, VI, 10060 - ILS, 5297.

⁵² A. Cameron, *Circus Factions*, cit. *supra* n. 5, p. 9 et p. 11 ; sur l'ἄκτουάριος et le φακτιονάριος (cf. AE, 1998, 210, à Rome, IV^e s.), J. Gascou, *Les institutions*, cit. *supra* n. 11, p. 185-212 et G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 138-146.

Les acolytes des cochers : *spartores* et *hortatores*

Plusieurs personnages apparaissent aux côtés des cochers et des chevaux d'une même faction dans l'imagerie du cirque, sur un certain nombre de bas-reliefs ou sarcophages (le relief de Foligno, par exemple, celui dit ex-Latran, les sarcophages du British Museum, du Zentralmuseum de Mayence ou ceux du Musée du Vatican, Sala Rotonda 546a, Sala della Biga 617 et 609) et de mosaïques, en particulier dans les pavements rectangulaires ayant pour objet les courses de char, qui proviennent de différentes régions de l'empire : l'Espagne (Barcelone, fig. 1, Bell-lloch près de Gérone, fig. 2, Itálica), l'Italie et la Sicile (Ravenne, Piazza Armerina, fig. 3), la Gaule (Lyon, fig. 4), la Libye (Silin, fig. 5) et l'Afrique (Volubilis, Carthage et Gafsa, fig. 6) ; ces mosaïques se situent généralement autour des III^e et IV^e s., avec des limites extrêmes entre la fin du II^e pour les mosaïques de Carthage et Lyon et le VI^e s. pour celle de Gafsa⁵³. La plupart de ces représentations iconographiques illustrent simultanément différents moments de la course.

Parmi les personnages qui nous intéressent, on en distingue deux au moins qui font équipe avec le cocher et qui correspondent bien aux titres d'*hortator* et de *spartor* (ou *sparsor*) mentionnés dans l'inscription de la faction évoquée plus haut⁵⁴. Dans la mosaïque de Barcelone (fig. 1 n° 1) figure en bas à droite un personnage, vêtu d'une tunique courte vert pâle, ceinturée et ornée de deux bandes colorées dans la longueur, une genouillère autour du genou gauche, la jambe gauche avancée sur la piste, très proche des jambes du cheval de gauche, le *funalis*. De la main droite, levée, il tient une amphore entourée de paille, son bras gauche tendu, la main ouverte, en signe de victoire, en direction du char et du cocher victorieux, habillé d'une tunique aux mêmes couleurs et agitant son fouet de sa main droite, en signe de victoire. Le personnage en question est un *spartor*, reconnaissable à son costume (tunique courte et ceinturée de la même couleur que celle de sa faction, genouillère) et à ses attributs, une amphore, cruche, ou cuvette (*cortina*) dans une main ; de l'autre, le *spartor* tient souvent un fouet. On aurait tort de penser comme cela a parfois été dit que le *spartor* est responsable de l'arrosage de la piste, afin d'en rabattre la poussière. Aucun document ne semble appuyer une telle hypothèse, même s'il est vrai que la piste du cirque doit être arrosée et que la course entraîne forcément une levée de poussière ; il s'agit-là toutefois d'une entreprise de grande envergure nécessitant une autorisation spéciale de la part des édiles et des censeurs, même les jours où ont lieu les jeux du

⁵³ L'ensemble de cette documentation iconographique est accessible grâce à l'ouvrage de J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, qui en offre de nombreuses illustrations, ainsi que dans le catalogue publié par Chr. Landes, cit. *supra* n. 2.

⁵⁴ *CIL*, VI, 10046 - *ILS*, 5313 ; dans la mesure où cette inscription de Rome constitue la seule attestation du terme, je préfère conserver la forme *spartor* (cf. *Oxf. Lat. Dict.*) plutôt que *sparsor*, construit à partir du supin *sparsum*. En dernier lieu sur les *spartores* : J.-P. Thuillier, « *Agitator* ou *sparsor*? À propos d'une célèbre statue de Carthage », *CRAI*, 1999, p. 1081-1106, avec la bibliographie et de nombreuses illustrations.

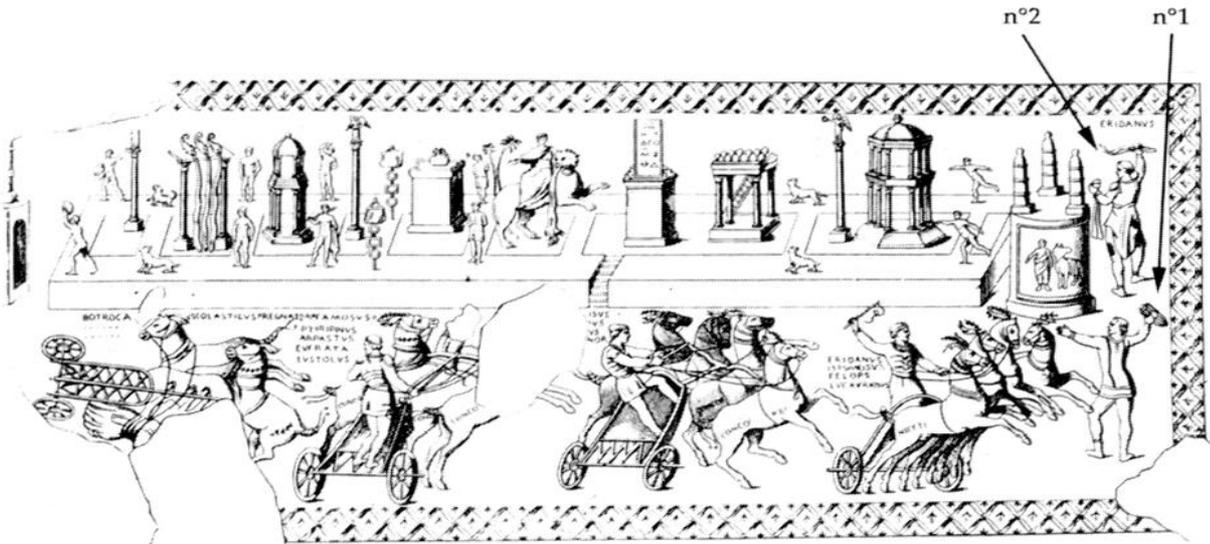


Fig. 1. Barcelone

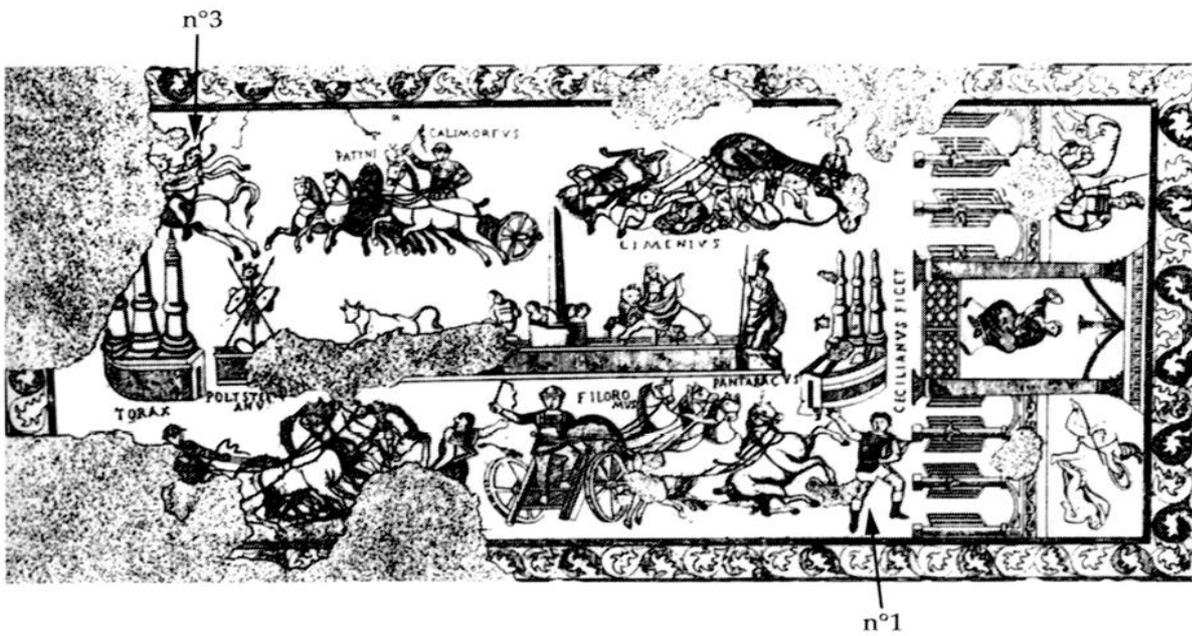


Fig. 2. Gérone

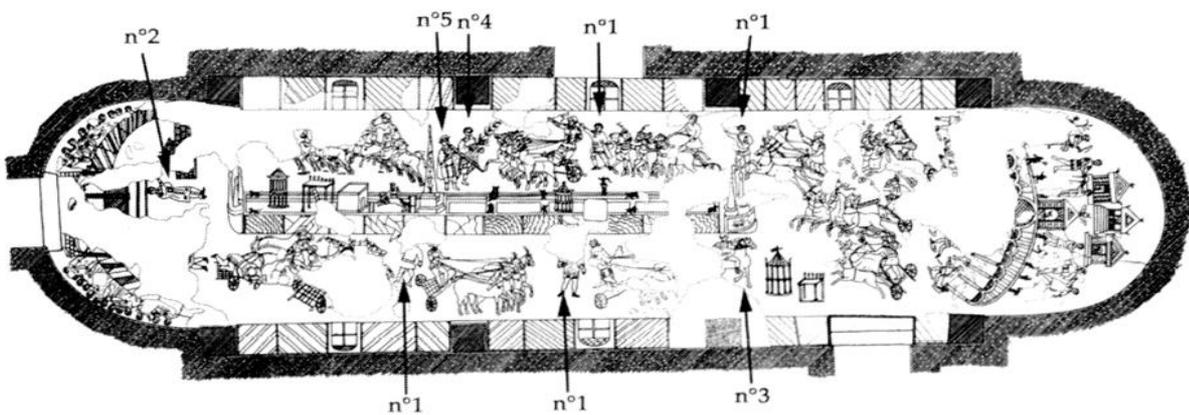


Fig. 3. Piazza Armerina

cirque⁵⁵ ; un arrosage de ce type est sans rapport avec le contenu d'une petite amphore, remplie de l'eau puisée dans les bassins de l'euripe.

La fonction du *spartor* se révèle assez clairement à la lumière du passage du Digeste déjà mentionné où il est précisé que dans les jeux sacrés, ceux qui exercent la fonction ou le métier d'arroser les chevaux ne sont pas frappés d'ignominie, pas plus que les athlètes et les *agitatores*⁵⁶. Le *spartor* est chargé pendant la course de jeter (*spargere*) de l'eau à la tête des chevaux, pour les rafraîchir afin d'éviter qu'ils ne s'essouffent, toussent et s'étouffent sous les effets de l'écume produite par l'effort déployé durant la longue distance de la course ; c'est peut-être cette écume qui a donné son nom au cheval africain *Muccosus*⁵⁷. Les afflictions causées par le galop et la poussière, dont souffrent souvent les chevaux de course, font du reste l'objet de fréquentes observations dans les écrits de Pégalonius (fin IV^e s. apr. J.-C.), l'auteur d'un traité destiné aux vétérinaires et aux propriétaires d'écuries⁵⁸. Quelques chiffres permettent de se faire une idée de l'effort encouru : on estime par exemple que dans le *Circus Maximus*, la course, soit les sept tours de piste, correspond à quelque 5335 mètres, soit à une durée de 12 minutes et 48 secondes pour une vitesse moyenne de 25 km/h.⁵⁹ Les chevaux transpirent sous l'effort pendant les courses, comme l'illustre bien la description des gouttes de la *sudor* de l'aurore et de ses chevaux dans un passage de Sidoine Apollinaire où il décrit une course de char⁶⁰. Le bienfait ressenti par les chevaux aspirant la poussière en plein midi, dans leur respiration courte et violente, lorsqu'on les rafraîchit en leur jetant de l'eau, ὕδωρ τοῖς στόμασι προσχυθέν, est évoqué par saint Basile, au début d'une de ses lettres⁶¹.

Les performances des *spartores* sur la piste, leurs gestes en vue de stimuler ou de freiner l'élan des chevaux, aux virages et à la fin de la course, comme on le voit par exemple sur la mosaïque de Gérone, nécessitent qu'ils connaissent bien les coursiers de leur équipage, afin d'éviter que ceux-ci ne soient trop effrayés par leurs interventions⁶². Citons à ce propos le *spartor* représenté sur la mosaïque de Gérone devant le quadriga de Filoromus, l'amphore

⁵⁵ Frontin, *De Aquis*, 97, 1-2 ; l'évocation de la poussière, comme image poétique : Ovide, *Amours*, 3, 2, 41, Juvénal, 8, 61 et 10, 36 (*pompa*) ; Sidoine Apollinaire, 23, 348-349 ; Stace, *Thébaïde*, 6, 469-470.

⁵⁶ *Dig.*, 3, 2, 4 (cité *supra* n. 47).

⁵⁷ K. M. D. Dunbabin, *The Mosaics of Roman North Africa. Studies in Iconography and Patronage*, Oxford, 1978, p. 102 n. 55.

⁵⁸ J. N. Adams, *Pelagonius*, cit. *supra* n. 14, p. 115 et 137.

⁵⁹ Je m'appuie sur les calculs de ma collègue Fabricia Fauquet (Ausonius), qui vient de rédiger une thèse sur l'architecture du cirque, sous la direction de J.-C. Golvin, intitulée *Le cirque romain. Essai de théorisation de sa forme et de ses fonctions*, p. 370-379 ; les données estimées varient selon les cirques, par ex. dans le cirque de Maxence : 4668 m et 11' 12" ; Antioche : 4430 m et 10' 37" ; Vienne (Gaule) : 4105 m et 9' 51" ; Merida : 3897 m et 9' 21" ou *Bouillae* : 3000 m et 7' 12".

⁶⁰ Sidoine Apollinaire, *Carmen*, 23, 374-375 : *passim et deciduis in arua guttis / retorum alipedumque sudor ibat.*

⁶¹ Basile, *Lettres*, 222 (aux Chalcidiens).

⁶² Sur le comportement et les réactions des chevaux, en particulier au cours des jeux, voir par ex. A. Hyland, *The Horse in the Roman World*, Londres 1990, p. 248-249.

sous le bras gauche, la main droite levée, signalant aux chevaux de sa faction de s'arrêter à la suite de la victoire du quadriga de Calimorfus⁶³. L'affection du *spartor* pour les chevaux de son écurie s'observe dans la Mosaïque du Palazzo Massimi, où on le voit, une amphore dans sa main droite, en train de caresser le *funalis* du quadriga vainqueur⁶⁴. Les *spartores* appartiennent au monde équestre et il semble même qu'ils soient issus du milieu des auriges⁶⁵. Les dangers qu'ils encourent sont illustrés dans certaines représentations où on les voit se faire piétiner par les pieds des chevaux ; par leurs prouesses, ces acolytes des cochers cherchent à ajouter du piquant à la course, en particulier lorsqu'ils se jettent aux pieds des chevaux. Peut-être certains *spartores* tentent-ils d'effrayer les chevaux des équipes adverses, espérant ainsi les retarder ou provoquer leur naufrage? Signalons à ce propos une scène de la mosaïque de Silin où l'on voit deux *spartores* en train de se bagarrer, sur la piste gauche du cirque, non loin des deux compte-tours. Sans atteindre la renommée des cochers (aucun *spartor* ne sort de l'anonymat, mis à part le Nicephorus de la liste de Rome, « celui qui apporte la victoire »), les *spartores* n'en demeurent pas moins dignes de l'admiration du public et des partisans. C'est ce qui semble se dégager d'une statue de Carthage représentant un *spartor* vêtu d'une tunique ceinturée et tenant son amphore, plutôt qu'un *agitor* comme on l'a proposé, qui serait représenté sans son casque, sans son corset de cuir, sans sa seconde molletière, s'appêtant à faire des libations avant la course⁶⁶.

Le second acolyte du cocher, l'*hortator*, figure également sur un grand nombre de représentations de courses de char : on le remarque souvent durant la course, à cheval, devant l'un ou l'autre des chars, parfois avec un bras levé et la main ouverte, en signe de victoire, ou avec un fouet dans la main droite, comme dans la mosaïque de Silin par exemple (fig. 5 n°3). On lui a attribué toutes sortes de titres au cours des descriptions des représentations iconographiques : *morator*, *designator*, *iubilator*, *propulsator* ou *hortator*. Ce dernier, attesté dans l'épigraphie du cirque, convient bien à ce personnage dont le rôle est d'encourager les chevaux et le cocher de son écurie durant la course et d'assister celui-ci dans les moments délicats et aux endroits dangereux, en lui

⁶³ Pour une discussion sur les noms des cochers et des chevaux de la mosaïque de Gérone (avec la bibliogr.) : M. Darder et G. Ripoll, « *Calimorfus (est) Patinicus*. La cuadriga vencedora del mosaico circense de Bell-Lloc (Girona) », dans *Romanité et cité chrétienne. Permanences et mutations, intégration et exclusion du Ier au VIe siècle. Mélanges en l'honneur d'Yvette Duval*, Paris, 2000, p. 127-140.

⁶⁴ P. Veyne et al., « Statue d'aurige romain trouvée à Carthage », *RA*, 1995, p. 39-54, p. 53 fig. 6, et J.-P. Thuillier, « Sparsor », cit. *supra* n. 54, p. 1094 fig. 11; pour un garçon de piste (peut-être un *spartor* ?) dans une position identique, mais avant la borne, dans une peinture de Pully en Suisse : M. Fuchs dans Chr. Landes, *Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 106.

⁶⁵ J.-P. Thuillier, « Sparsor », cit. *supra* n. 54, a bien montré cette familiarité, notamment en mettant l'accent sur un *spartor* chauve (p. 1106), « un vieux briscard du monde du cirque, peut-être un ancien cocher reconverti dans cette seconde carrière » ; voir aussi J. J. Rossiter, *Ministri circensium*, cit. *supra* n. 13, p. 232 ; en revanche, son idée que l'amphore soit un symbole de victoire ou de prouesse ne paraît guère convaincante.

⁶⁶ J.-P. Thuillier, « Sparsor », cit. *supra* n. 54, selon qui ce *spartor* serait peut-être rattaché à la faction rouge si l'on en croit les restes de couleurs sur sa manche droite. Pour la thèse de l'aurige : P. Veyne et al., « Statue d'aurige », cit. *supra* n. 64.

faisant des signes et en lui criant des informations sur la position des autres concurrents. L'emploi du terme *exhortatio* par Pline l'Ancien, lorsqu'il décrit l'effet des encouragements sur le comportement des chevaux, renforce le lien entre la représentation de ce cavalier dans l'imagerie de la course et le titre d'*hortator*⁶⁷. Le geste de l'*hortator* de la mosaïque de Gafsa (fig. 6 n°3) qui tend son bras gauche vers l'arrière, en signe d'exhortation face au char qui le suit, est de ce point de vue suggestif. Soulignons la grandeur de la main, ouverte, comparable à celle du *spartor* et de l'un des *hortatores* du relief de Foligno, acclamant leur cocher qui arrive vers eux, en tête de course. La présence d'un *hortator* et d'un *spartor* devant le quadriges du relief du Latran, non loin des *carceres*, souligne la collaboration entre ces divers professionnels des courses, rattachés à la même écurie. L'*hortator* participe à la victoire du cocher de son écurie ; c'est lui qui se charge de conduire le quadriges vainqueur dans son tour d'honneur, comme on le voit par exemple sur la mosaïque de Silin (fig. 5 n°3) et sur celle de l'Odéon de Carthage. Leur appartenance à une faction, confirmée par l'épigraphie, est mise en évidence pour certains d'entre eux par la couleur de leur écharpe, assortie à la tunique du cocher de leur écurie. À Gérone par exemple, l'*hortator* partiellement conservé (fig. 2 n°3) qui précède le vainqueur Calimorfus porte une écharpe bleue, assortie à la tunique de l'*agitor* vainqueur, et à Gafsa, le cocher, le *spartor* et l'*hortator* portent tous les trois une écharpe de même couleur nouée autour du cou. Les noms de plusieurs *hortatores* de Rome nous sont parvenus grâce à des inscriptions funéraires, qui révèlent leur statut servile : Caricus, de la faction bleue, une faction à laquelle est également rattaché un second *hortator*, dont le nom est perdu, Astactus, de la faction verte, ainsi que Menander et Hilarus. À ces exemples s'ajoute celui du jeune *hortator* Herrius Seuerus, décédé à l'âge de 17 ans, dont l'inscription funéraire, dédiée par ses parents, a été découverte à Bari⁶⁸. Les *spartores* et les *hortatores* n'apparaissent pas en tant que tels dans le Livre des Cérémonies ; on peut se demander si à cette époque, les partisans de chacune des factions, impliqués notamment lors des préparatifs de la course, n'auraient pas aussi assumé sur la piste les fonctions de *spartor* ou d'*hortator*, confiées jusqu'ici à des membres des factions. On signalera à ce propos l'existence d'un papyrus du VI^e s. en relation avec les archives de la famille des Apions où il est question de vin donné aux les cochers et partisans des Bleus, τοῖς ἡνιόχοις καὶ φιλι(ταῖς) τοῦ μέρ(ους) τῶν βενέτων⁶⁹.

Le personnel de piste

D'autres acteurs ou agents de piste figurent régulièrement dans les représentations iconographiques des courses de char, tel le personnage à bande-

⁶⁷ *Hist. Nat.*, 8, 159 : *Nam in circo ad currus iuncti non dubie intellectum adhortationis et gloriae fatentur.*

⁶⁸ *CIL*, VI, 10074 - *ILS*, 5308 ; *CIL*, VI, 10076 ; *CIL*, VI, 33949a ; *CIL*, VI, 10075 ; *CIL*, VI, 33951 ; *AE*, 1988, 363.

⁶⁹ *P. Oxy.*, 2480, avec J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 517 et J. Gascoü, *Les Institutions*, cit. *supra* n. 11, p. 192-193 ; voir aussi G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 144-145.

roles, qui se retrouve généralement au passage des premières *metae*, lorsque les chars s'apprêtent à tourner sur la piste gauche du cirque. Dans la mosaïque de Barcelone, on le voit bien, debout, à droite de la *meta prima*, figuré au-dessus du *spartor* ; il est revêtu d'une tunique garnie d'appliques descendant jusqu'aux genoux, à la différence des vêtements courts des cochers, *spartores* ou *hortatores* (fig. 1 n° 2). De sa main gauche, il tient trois banderoles de couleurs différentes, une bleue, une blanche et une rouge, alors qu'il agite de sa main droite, au-dessus de sa tête, la quatrième banderole, de couleur verte, surmontée d'une inscription indiquant le nom Eridanus. Cette mise en relief du nom, souligné par la banderole⁷⁰, illustre l'intention recherchée par le geste du personnage et la fonction de ce dernier : le nom Eridanus se retrouve inscrit en tête de liste des quatre noms des chevaux du quadrigé vainqueur, qui vient juste de passer la ligne d'arrivée, comme l'indique au public le personnage à banderoles, agitant le fanion de la faction verte. La fonction de notre personnage à banderoles est donc de signaler la couleur du char de tête, à chaque tour, alors que le cocher est en train de négocier le virage de la première *meta*, ainsi qu'au moment où il franchit la ligne d'arrivée, les sept tours achevés comme l'indique sur la mosaïque de Barcelone la position des sept œufs, tous dressés sur leurs piques, bien visibles du public. Ce personnage agit comme un pivot de communication entre les deux axes de la piste, au passage délicat où surviennent les accidents, alors que le char disparaît du regard d'une partie du public. Placé dans le champ de vision du juge, qui se trouve près de la ligne d'arrivée, il reçoit son signal officiel et le transmet à ses différents collègues, en particulier à ceux qui sont chargés d'actionner les compte-tours ; à son signal, les cochers et leurs acolytes sont immédiatement tenus au courant de l'évolution des quadriges, de même que la partie du public dont le champ de vision est momentanément masqué. Dans la mosaïque de Silin, un personnage comparable, placé près de la ligne d'arrivée, traversée symboliquement par la palme de la victoire, agite de sa main droite le fanion de la couleur du vainqueur, tenant les autres dans sa main gauche (fig. 5 n° 2). Son regard se tourne vers la tribune des juges alors que sur la gauche, on voit le vainqueur, une immense palme en mains, en train d'accomplir son tour d'honneur, précédé de l'*hortator* de sa faction (n° 3). Le même personnage aux banderoles figure aussi dans la scène de course représentée sur la mosaïque de Piazza Armerina (fig. 3 n° 2) ; il se trouve cette fois sur la gauche, entre la *meta prima* et la tribune des spectateurs (le point de vue correspond à celui de l'empereur depuis son *puluinar*, non à celui de la tribune des juges comme sur la mosaïque de Barcelone, ce qui explique que les *carceres* soient à

⁷⁰ Le dessin de Hübner (fig. 1) pourrait faire penser, contrairement à ce qui se distingue sur la mosaïque, que le sémaphore tient deux banderoles dans chaque main et que les œufs sont baissés, alors qu'ils sont tous dressés sur leurs piques. Notons sur la mosaïque de Gérone le même souci de recherche entre iconographie et texte dans l'expression du nom Patnicus, le cheval de gauche de Calimorfus : les trois dernières lettres *CVS* sont placées au-dessus de la tête de cheval, pour indiquer que c'est bien du nom de celui-ci dont il est question (on soulignera en outre la signification du nom du cheval vainqueur) : M. Darder et G. Ripoll, « Calimorfus », cit. *supra* n. 63.

droite et que Cybèle soit vue de dos). Si les banderoles ont aujourd'hui disparu (la mosaïque est en effet partiellement endommagée dans ce secteur), on reconnaît néanmoins notre personnage à sa position et à sa tunique longue et ornée de deux appliques rondes, qui rappelle celle du personnage aux banderoles de la mosaïque de Barcelone. Sur la mosaïque de Gafsa, le personnage aux banderoles (seule sa jambe gauche est conservée ; fig. 6 n° 2)⁷¹ devait se trouver dans la partie gauche du cirque aujourd'hui perdue, au passage de la première *meta*.

Plusieurs sémaphores, répartis sur la piste aux endroits stratégiques de la course, sont vraisemblablement employés à des fonctions comparables, en vue d'assurer la communication entre le juge et les divers contrôleurs ou officiels, faisant en sorte que les équipages respectent les règles⁷². De sa tribune, siège ou tente qui se trouve près de la ligne d'arrivée⁷³, le juge peut voir et être vu par l'*editor* qui, du haut des *carceres*, donne le signe de départ avec sa *mappa*⁷⁴ ; il est aussi dans le champ de vision de l'empereur, de l'autre côté de la *spina*, dans son *puluinar*, ainsi que dans celle du personnage aux banderoles, près de la première *meta*⁷⁵. C'est peut-être l'un de ces arbitres (à moins qu'il ne s'agisse du *dominus* de la faction ?) qui est représenté sur le relief de Foligno, en toge, son bâton ou sceptre à la main, devant le monument de Cybèle, près de la ligne d'arrivée. Signalons la présence sur la mosaïque de Piazza Armerina

⁷¹ J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 151 fig. 72 et p. 244-246 et M. Yacoub, « Les aspects particuliers de la scène de course dans la mosaïque de cirque de Gafsa », *Les cahiers de Tunisie*, 29, 1981, p. 502-504, qui voit deux *spartores*.

⁷² Ovide, *Amours*, 3, 2, 73-74 : ... *sed enim reuocate, Quirites, / et date iactis undique signa togis* ; Pline, *Hist. Nat.*, 8, 159-160, Sidoine Apollinaire, *Carmen*, 23, 350-422, Stace, *Thébaïde*, 6, 614-620 avec J.-P. Thuillier, « Stace, *Thébaïde* 6: les jeux funèbres et les réalités sportives », *Nikephoros*, 9, p. 151-167 ; G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 160-163.

⁷³ Tribune des juges : elle se discerne par ex. à Gafsa derrière le couple musicien-héraut/juge ; *CIL*, VIII, 9065 (Sour-El-Ghozlan - *Auzia*, 227 p.C.) : ... *perfectis metis et ouaris itemque tribunali iudicium* : le pluriel *iudicium* est à souligner dans ce contexte ; voir aussi l'expression *praesid(entibus) Fl(aui) Archesilao et Saenio Donato ad cretam* : J. Scheid, *Recherches archéologiques à la Magliana. Commentarii fratrum Arvalium qui supersunt. Copies épigraphiques des protocoles annuels de la confrérie arvale (21 av.-304 ap. J.-C.)*, *Roma Antica* 4, Rome, 1998, p. 296 et 299 : les 4 membres du collège qui assistent le président et le vice-président (*promagister*) assument vraisemblablement des fonctions d'arbitres ou de juges *ad cretam* ; à Constantinople : G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 111-112 : le mouchoir, la ligne blanche et la tente de l'arbitre (le préfet ou son représentant).

⁷⁴ Pour des représentations de l'*editor* (cf. P. Veyne, *Pain et Cirque*, cit. *supra* n. 5, p. 876 n. 840) dans sa loge au-dessus des *carceres* : mosaïques de Gérone, Silin, Lyon, Italica, Piazza Armerina (A. Carandini, A. Ricci et M. De Vos, *Filosofiana. La Villa di Piazza Armerina*, Palerme, 1982, p. 338 et 340), comme dans le fragment de peinture de Pully en Suisse (M. Fuchs, dans Chr. Landes, *Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 105) ; voir aussi le diptyque des Lampadii (Brescia, Museo Civico Cristiano : R. Delbrück, *Die Consulardiptychen*, Berlin-Leipzig, 1929, A 330, p. 56 ; 480 pl. 6). En Asie Mineure, certains gouverneurs sont parfois représentés comme *editores* ou agonothètes, la *mappa* dans la main droite : par ex. R. Merkelbach et J. Stauber, *Steinepigramme aus dem griechischen Osten*, I, Stuttgart-Leipzig, 1998, p. 309 (à Ephèse) et p. 242 et 243 (à Aphrodisias).

⁷⁵ Sur ces questions d'optique dans le cirque de Maxence : G. Ioppolo et G. Pisani Sartorio, *La villa*, cit. *supra* n. 13, p. 113 ; sur le *Circus Maximus*, voir la thèse non publiée de F. Fauquet, *Le cirque romain*, cit. *supra* n. 59, p. 402-411.

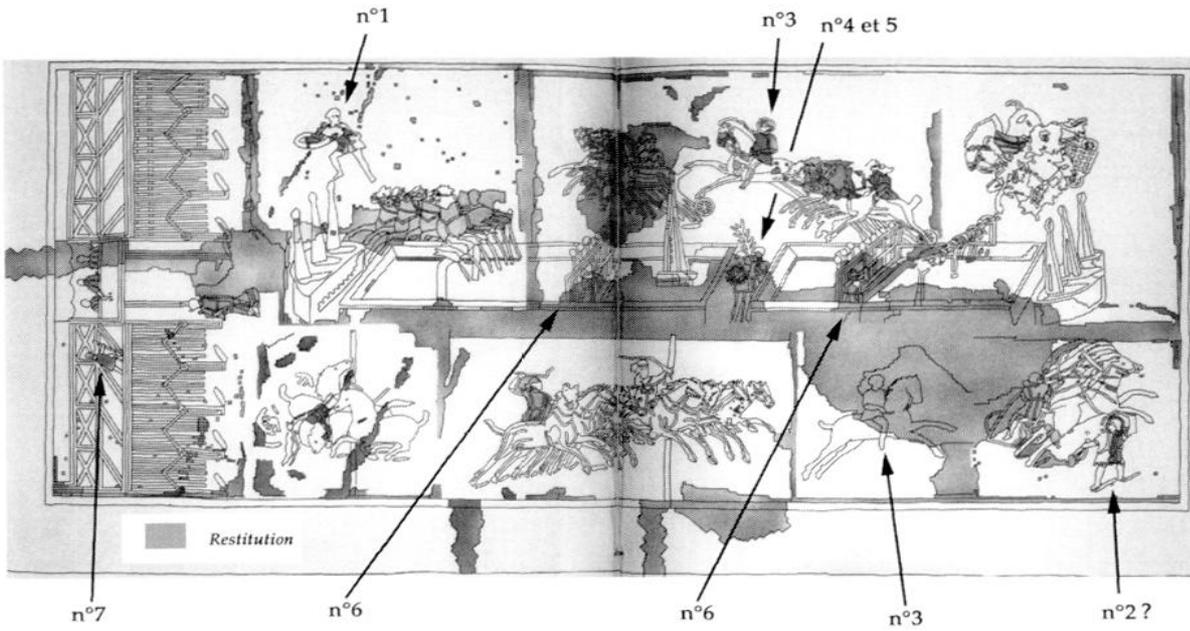


Fig. 4. Lyon.

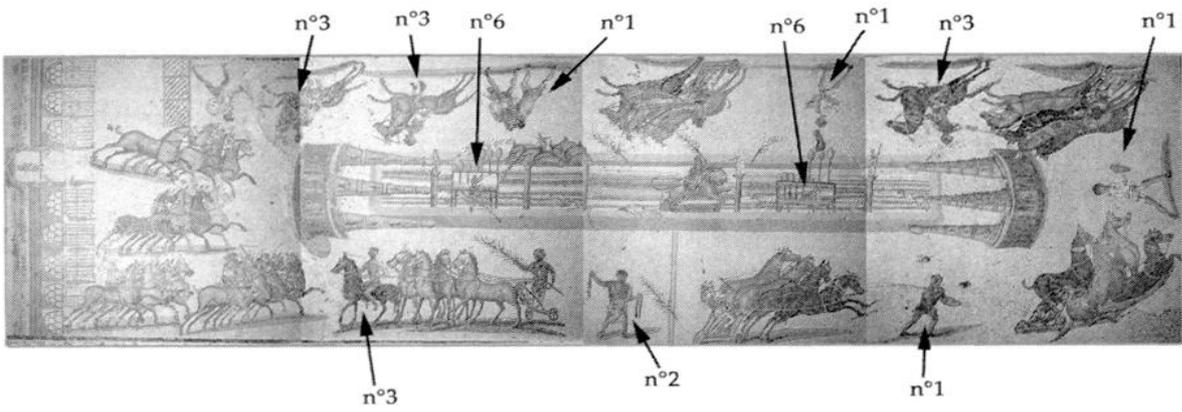


Fig. 5. Silin.

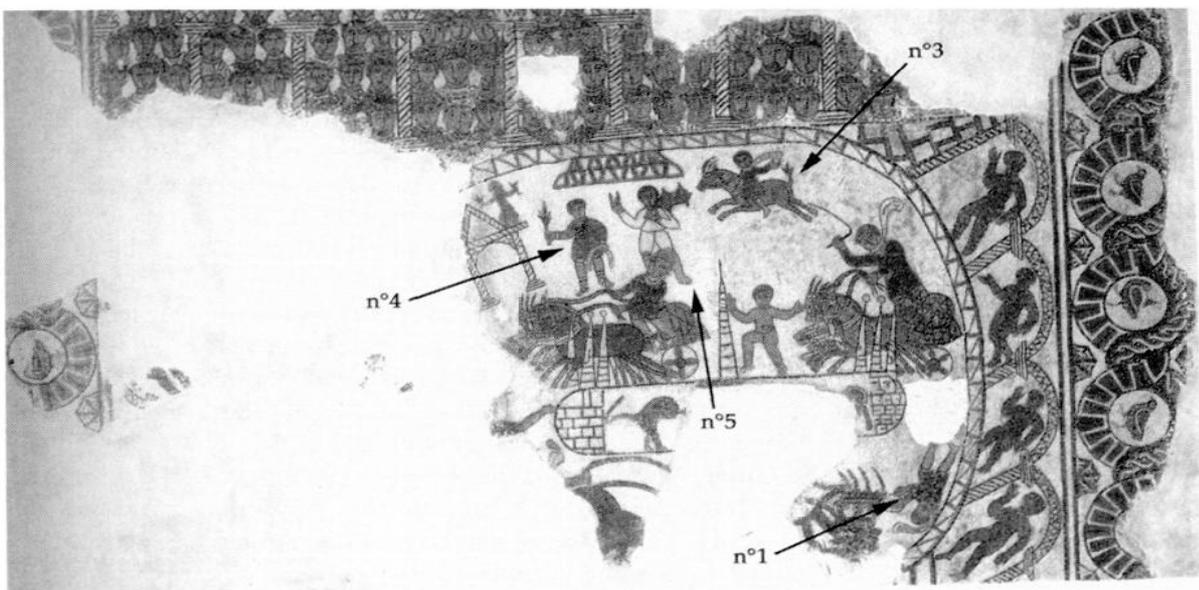


Fig. 6. Gafsa.

(et peut-être sur celle de Lyon ?) d'un personnage comparable placé devant les *carceres*, tenant à la main un long bâton qui rappelle celui des arbitres dans les scènes de gladiateurs⁷⁶. Le titre latin employé pour qualifier l'ensemble des sémaphores correspond bien à mon sens au terme de *designator* mentionné dans le Digeste, dont l'équivalent grec donné par Ulpien est le titre de βραβευτής, qui signifie juge de combat ou arbitre ; le passage en question suit l'allusion aux cochers et aux *spartores* que l'on vient de discuter, en relation avec l'exemption d'infamie lors des jeux sacrés⁷⁷. Ulpien souligne que les *designatores* exercent un *ministerium*, et non pas un *ars ludicra*. Il est possible que ce même terme serve aussi à désigner les personnages évoqués plus haut dont la fonction consiste à actionner les divers compte-tours des monuments aux œufs ou aux dauphins placés sur la *spina*, ainsi que celui qui se trouve sur la piste, et que l'on distingue bien sur la mosaïque de Piazza Armerina. Certains de ces employés sont figurés sur la mosaïque de Silin (fig. 5 n° 6), d'autres ont été partiellement restitués sur celle de Lyon (fig. 4 n° 6)⁷⁸. Au signe donné, ces employés poussent l'un des sept supports ; sur chacun de ceux-ci repose l'œuf destiné à signaler au public la fin d'un tour de piste du char de tête⁷⁹.

⁷⁶ Sur le bâton du magistrat dans les scènes de jeux étrusques et le rôle de ces derniers dans l'organisation des jeux : J. R. Jannot, « Les magistrats, leurs insignes et les jeux étrusques », *MEFRA*, 110, 1998, p. 635-645, part. p. 641-643. Arbitres de gladiateurs, par ex. dans les mosaïques du Musée archéologique de Madrid (illustr. : D. Manciola, *Giochi e Spettacoli*, Museo della Civiltà Romana 4, Rome, 198, p. 51 et p. 58).

⁷⁷ *Dig.*, 3, 2, 4, 1 : *Designatores autem, quos Graeci βραβευτής appellant, artem ludicram non facere Caelius probat* ; ce titre est formé à partir du verbe *designare*, qui signifie marquer, représenter, dessiner, indiquer, désigner, d'où est aussi issu le titre de *dissignator* employé par Plaute, *Poenulus*, prologue 19, pour qualifier celui qui doit veiller, dans le théâtre, à ce que les esclaves n'envahissent pas les gradins et laissent la place aux hommes libres ; c'est à mon sens à tort que le titre d'*hortator* a été appliqué au personnage aux fanions par A. Neppi Modona, « Recherche », cit. *supra* n. 13, p. 565, puis par G. Ioppolo et G. Pisani Sartorio, *La villa*, cit. *supra* n. 13, p. 317.

⁷⁸ Voir les remarques de H. Stern, *Recueil général des mosaïques de la Gaule*, II, 1, 1967, p. 63 sqq., sur les diverses « restaurations » plus ou moins trompeuses effectuées sur cette mosaïque.

⁷⁹ Sur le mouvement des œufs : Varron, *Agriculture*, 1, 2, 11 : *Nam non modo ouom illud sublatum est, quod ludis circensibus nouissimi curriculi finem facit quadrigis, sed ne illud quidem ouom uidimus, quod in cenali pompa solet esse primum* ; trad. : « car non seulement l'œuf qui marque pour les quadriges la fin du dernier tour est en bas, mais nous n'avons même pas vu le premier œuf de la *pompa* du repas » : les œufs, invisibles ou peu visibles au début de la course, sont donc vraisemblablement levés et rendus visibles au public, à chaque tour (cf. W. K. Quinn-Schofield, « Ova et delphini of the Roman Circus », *Latomus*, 25, 1966, p. 99-100) plutôt que baissés (cf. J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 261 et p. 660 n. 188, qui souligne avec raison l'ambiguïté du sens de *sublatum*). Cela explique que les œufs et dauphins représentés sur les plaques Campana mentionnées précédemment soient laissés en bas, pendant les spectacles de *uenationes* ou de combats hommes contre bêtes qui ont lieu entre les courses de char et de *desultores*. Les incohérences qui s'observent entre les monuments compte-tours s'expliquent par la représentation, en raccourci iconographique, de différents moments de la course ; l'hypothèse de S. Cerutti, « The seven eggs of the Circus Maximus », *Nikephoros*, 6, 1993, p. 167-176, selon qui les œufs marqueraient la fin d'une course plutôt que la fin d'un tour paraît peu convaincante). Sur ces systèmes, voir aussi Tite-Live, 41, 27, 6 : *oua ad notas curriculis numerandis*, et Cassiodore, *Variae*, 3, 51, 10. L'emploi des dauphins comme compte-tours est dû à l'initiative d'Agrippa (Dion Cassius, 49, 43, 2) ; pour l'association de courses et des dauphins dans un contexte augustéen, voir Virgile, *Enéide*, 5, 592-603.

Par souci de visibilité, les œufs doivent atteindre une certaine hauteur, ce qui explique que les employés se servent des échelles prévues à cet effet⁸⁰.

Les sémaphores ou *designatores* rappellent en quelque sorte les *σημειωταί* et de *διασημειωταί* du Livre des Cérémonies ; ceux-ci font apparemment partie des factions et non du personnel de l'hippodrome. L'importance de la gestuelle, déjà présente à l'époque classique (il suffit de songer à la *mappa* de l'*editor* ou aux Quirites d'Ovide agitant leur toge pour demander qu'on recommence la course), ne cesse de s'accroître pour aboutir au cérémonial byzantin dans lequel un simple *νεῦμα* ou léger mouvement de tête de l'empereur déclenche une succession de procédures décrites dans le Livre des Cérémonies. Grâce au cérémonial des Lupercales en particulier, on est informé sur les différents gestes ou signes permettant la communication dans le cirque, entre l'empereur, le maître des Cérémonies, les magistrats et les acteurs ou agents sur la piste : c'est en agitant un mouchoir de la main par exemple que le maître des Cérémonies communique avec l'administration urbaine, sur ordre de l'empereur, afin que ses représentants se déplacent, en deux groupes, en direction des lignes tracées à la craie et de la borne de Verts. Si la nature des fonctions des *σημειωταί* n'est guère explicitée dans l'ouvrage en question, le fait que le terme *σημείον* désigne précisément les banderoles, fanions, brassards ou signes distinctifs des factions, et également la ligne d'arrivée, semble étayer le rapprochement entre les *σημειωταί* et les personnages aux banderoles des mosaïques. La communication orale est également largement attestée, et le cérémonial byzantin en livre même de nombreux exemples, parmi lesquels l'expression d'ordres en latin, souvenirs du passé, ainsi que les acclamations vocales et les alternances musicales, entre les chantres et la foule ou les partisans des deux couleurs, ne sont pas les moins intéressants. Il est possible que le titre de *uiator* attesté dans la liste des métiers du cirque soit porté par l'un des messagers servant de lien entre le personnel de la faction et ces différentes autorités. Dans l'hippodrome de Constantinople, ce sont les *κούρσωρες* qui se chargent de telles fonctions entre l'empereur et les cochers, ainsi que le *θεσσαράριος*, appelé à se déplacer afin de transmettre des ordres au personnel, ordonnant au gardien de hisser le drapeau, ou aux palefreniers, celui de se mettre au travail, lors des préparatifs de la course⁸¹.

⁸⁰ Les échelles sont figurées par ex. dans les mosaïques de Piazza Armerina et de Barcelone, ainsi que sur deux sarcophages du Vatican et un contorniate du British Museum (J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 197 fig. 97, p. 203 fig. 102, p. 130 fig. 58) ; un papyrus d'Oxyrhynchus du VII^e s. (*P. Oxy.*, 1925) mentionne une *σκάλη ξυλ(ίνη) τοῦ προαστί-του ἵππικ(οῦ)* ou échelle de bois d'un hippodrome suburbain, parmi le matériel remis à un assistant ou messenger, *συμμ(ά)χ(ω)* ; on peut se demander dans quelle mesure le reste des fournitures (par ex. les récipients à eau et bouches en forme de lions, le *δελφινάρ(τον)* et l'incertaine trompette ou *bucina* ne seraient peut-être pas à mettre également en relation avec l'organisation de jeux de cirque.

⁸¹ Voir le passage d'Ovide cité *supra* n. 72 ; l'expression *signum mittere* pour le geste de la *mappa* se rencontre déjà chez Ennius, *Annales*, 50 ; voir aussi J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 153 ; l'iconographie met en relief les pratiques gestuelles : citons pour exemple la grandeur des mains et le geste du bras droit levé de l'*hortator* et du *spartor*, dans la partie

Proclamation de la victoire et remise des prix : héraut, musiciens et danseurs

La course terminée, ceux qui sont chargés de célébrer les vainqueurs arrivent sur la piste. Sur les mosaïques, ils sont généralement représentés par deux personnages figurés ensemble, le musicien d'une part, un joueur de trompette (*tubicen*), et le héraut (*praeco*, κήρυξ, μανδάτωρ ou *circi nuntius ampli*)⁸², parfois choisi à titre honorifique parmi les anciens cochers, qui proclame les noms des vainqueurs lors de la remise des prix. La place centrale qu'ils occupent près de la ligne d'arrivée, sur la mosaïque de Piazza Armerina (fig. 3 n°4 et 5), illustre bien le moment et le cadre de leur intervention. Cette paire de personnages, également présente lors de concours d'athlètes, pendant la proclamation de la victoire et l'attribution des prix⁸³, se retrouve sur la mosaïque de Gafsa, où le trompettiste est remplacé par un joueur de cornemuse ou *utricularium*, un instrument encore joué de nos jours en Afrique du Nord (fig. 6 n°5), qui s'associe à l'orgue hydraulique et à la flûte lors des célébrations de victoires⁸⁴. Ces deux personnages figurent aussi sur la mosaïque de Lyon où ils sont en grande partie restitués, sur la base des traces de têtes (fig. 4 n°4 et 5). Le personnage du héraut symbolise peut-être aussi la fonction de celui qui récompense ou remet le prix aux vainqueurs⁸⁵.

supérieure du relief de Foligno, que l'on retrouve dans les mosaïques ainsi que dans le cérémonial de l'hippodrome de Constantinople : G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, par ex. p. 44 et 159 ; *ibid.*, p. 12-15 : νεῦμα et communication orale ; p. 13 : ordre en latin (λεβιά) ; p. 160 : mouvement de l'extrémité de la chlamyde (cf. Ovide) ; p. 141 : drapeau hissé sur ordre transmis oralement ; p. 144 : σημειωταί ; p. 54 : foulard ; p. 112-113 et 159 : mouchoir ; p. 140-142, 148-149, 156 : θεσσαράριος, θεσσαρίος.

⁸² *AE*, 1971, 44. S. Panciera, « Tra Epigrafia e Topografia », cit. *supra* n. 20 : l'expression *delicium populi* et le relief du cocher qui accompagne l'inscription permettent de se demander avec Panciera si le défunt devenu héraut du cirque, *circi nuntius ampli*, n'est pas un ancien cocher ; voir aussi Ch. Roueché, *Performers*, cit. *supra* n. 20, p. 136 et p. 100 : dans le théâtre d'Aphrodisias, le μανδάτωρ a sa place réservée ; lors des concours d'Aphrodisias, les prix les moins élevés vont au joueur de trompette et au κήρυξ, mentionnés l'un après l'autre (p. 169 et 173). Le rôle du *praeco* peut aussi s'exercer avant les jeux : lors des Jeux Séculaires de Claude par exemple, en 48 apr. J.-C., c'est par la *uox praekonis* que les festivités sont annoncées au public : Suétone, *Claude*, 21, 2 ; les spectacles peuvent aussi être annoncés par écrit, comme l'attestent par exemple plusieurs inscriptions sur marbre de Thessalonique signalant l'organisation, à Thessalonique et à Beroia, entre 252 et 260 p.C., de spectacles dans lesquels s'affrontent des hommes et des animaux : *AE*, 1999, 1425-1428 ; *Bull. ép.* 2000, 473 ; pour des exemples de programmes du cirque conservés dans la documentation papyrologique : voir *infra* n. 121-124. La *tabella* dont se sert Ovide pour éventer sa belle ne contiendrait-elle pas le programme des jeux (Ovide, *Amours*, 3, 2, 38) ? À la différence de Jules César, qui profitait des jeux de cirque pour faire sa correspondance (Suétone, *Auguste*, 45, 3), Ovide montre qu'il avait d'autres types d'occupations pendant les courses.

⁸³ Sur cette paire de personnages ou « fonctionnaires » des concours, voir par ex. le relief de Sidé : Cl. Nicolet et A. Beschouch, « Nouvelles observations sur 'La mosaïque des chevaux' et son édifice à Carthage », *CRAI*, 1991, p. 504.

⁸⁴ M. Yacoub, « Gafsa », cit. *supra* n. 71, p. 500-503 ; Suétone, *Néron*, 54, 1 : *hydraulam et chorulam et utricularium*.

⁸⁵ Il peut s'agir du juge, président ou maître de cérémonie comme à Constantinople, qui représente l'empereur : G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 168 ; à Gafsa (fig. 6 n°4), il tient dans la main une écharpe ou banderole ; selon M. Yacoub, « Gafsa », cit. *supra* n. 71, p.

Les musiciens et les danseurs, qui ont défilé ensemble dans la *pompa*, sont mis à contribution à plusieurs moments durant les jeux, pour en marquer les articulations ou pour faire patienter la foule. Pour signaler le départ, comme les cochers et les *moratores* ou palefreniers chargés de retenir les chevaux ne peuvent pas voir le geste de l'*editor* en train d'agiter ou de jeter sa *mappa* depuis sa loge, au-dessus des *carceres*, on a recours aux musiciens et en particulier au *tubicen*, peut-être accompagné d'un *bucinator*, de *cornicines* ou de joueurs de *lituus*, comme le suggèrent les mots de Stace, *insonuit contra Tyrrhenum murmur*⁸⁶. Le joueur de trompette ou *tubicen*, seul ou avec d'autres musiciens, intervient aussi à la fin des courses, et peut-être pour marquer le dernier tour de chaque course ; il est possible qu'il joue aussi entre chaque série de courses, pour faire patienter la foule⁸⁷. L'affiliation des danseurs et musiciens au personnel des factions du cirque demeure difficile à prouver pour le Haut-Empire et paraît même incertaine. Ce sont sans doute les mêmes troupes de musiciens, organisés en un collège, qui agrémentent les cérémonies d'ouverture des divers spectacles de Rome⁸⁸. Il n'est pas exclu que l'on ait recours à des musiciens militaires, à l'occasion et dans certains endroits, comme le suggère à Aquincum le statut de *salariarius leg(ionis) II ad(iutricis)* de l'*hydraularius* ou organiste T. Aelius Iustus, qui commémore son épouse, une joueuse de lyre et d'orgue⁸⁹. La représentation de deux groupes de danseurs sur la base de l'obélisque de Théodose I, chacun avec un orchestre chargé de l'accompagnement, semble indiquer que ces derniers sont rattachés aux deux factions principales de l'hippodrome⁹⁰. Dans le livre des Cérémonies, la mention de deux chœurs participant aux célébrations de l'hippodrome et le type de leurs acclamations montrent bien qu'au X^{ème} s., mais probablement dès le V^{ème} ou VI^{ème} s., une partie des musiciens sont

501, il s'agirait de la *mappa*, que porterait aussi le même personnage de la mosaïque de Lyon (fig. 4 n°4), dont il faut toutefois souligner qu'il est en grande partie restitué : H. Stern, *Recueil*, cit. *supra* n. 71, p. 65 et 68. L'*editor* reste dans sa loge, au-dessus des *carceres*.

⁸⁶ Sonnerie pour marquer le départ : Virgile, *Enéide*, 5, 113 (*tuba*) ; Sidoine Apollinaire, *Carmen*, 23, 307-427 : le caractère imagé de l'expression *tandem murmure bucinae strepentis / suspensas tubicen uocans strepentis* (vers 339-340) permet de penser qu'un *bucinator* peut accompagner le *tubicen* dans la sonnerie marquant le départ ; Stace, *Thébaïde*, 6, 404 ; sur la présence de *cornicines* dans la *pompa*, voir *supra* n. 20. La représentation d'un sonneur de trompe en train de jouer, sur un gobelet à boire en terre cuite de type Aco de St-Romain-en-Gal (c. 20 av. J.-C. ; cf. Chr. Landes, *Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 222-223 et V. Péché et Ch. Vendries, *Musique et spectacles dans la Rome antique et dans l'Occident romain sous la République et le Haut-Empire*, Paris, 2001, p. 84), alors que des quadriges et qu'un *desultor* sont en pleine course, peut évoquer aussi bien le moment du départ que celui de la victoire avec la remise des prix, par le principe du raccourci iconographique. Mais rien n'exclut que la musique ait accompagné certains moments des courses elles-mêmes, comme c'est encore le cas dans la *corrida*.

⁸⁷ Sidoine Apollinaire, *Carmen*, 23, 339-340 ; Lydus, *Mens.*, 1, 12 (éd. Wünsch p. 5).

⁸⁸ Sur les collèges de musiciens : V. Péché et Ch. Vendries, *Musique*, cit. *supra* n. 86, p. 75-87 et p. 98-100.

⁸⁹ *CIL*, III, 10051, à Aquincum, avec E. Courtney, *Musa Lapidaria : a Selection of Latin Verse Inscriptions*, Atlanta, 1995, n° 115 p. 114 et p. 324.

⁹⁰ C. J. Simpson, « Musicians and the Arena : Dancers and the Hippodrome », *Latomus*, 59.3, 2000, p. 633-639, part. p. 637 (avec le témoignage de Malalas) ; voir aussi B. Küllerich, *The Obelisk Base in Constantinople : court art and imperial Ideology*, Rome 1998, p. 57-60 et p. 163 fig. 71.

rattachés aux factions (de même que les athlètes), alors que d'autres sont des fonctionnaires de l'hippodrome. Ces acclamations chantées composées par les *ποιηταί* et le *μελιστής* de chacune des factions sont soutenues et scandées au son de l'orgue, en alternance avec celles de la foule. À ces chantres et aux joueurs d'orgue s'associent le joueur d'orgue impérial et des percussionnistes ou joueurs de tambourin, dont l'espace fonctionnel déborde du cadre de l'hippodrome puisqu'ils participent, avec des danseurs, aux acclamations de la parade des chevaux sélectionnés pour les courses, la veille des jeux, près des écuries des factions⁹¹.

Les acteurs des autres courses et spectacles

Les courses des desultores et cursores

Si l'on se reporte au texte de Denys évoqué plus haut, les cochers sont accompagnés de cavaliers lors du défilé de la *pompa*, *τοὺς ἀζεύκτους ἵππους ἐλαύνοντες*⁹². Ces derniers sont non pas les *hortatores* déjà mentionnés plus haut, mais plutôt, comme l'ont bien montré les travaux de J.-P. Thuillier, des cavaliers-acrobates ou *desultores*, qui prennent part à deux types d'épreuves hippiques. Dans les unes, le cavalier saute de son cheval pour terminer la course à pied, comme le précise Isidore de Séville, « *qui desiliebat et currebat* », ce qui lui vaut parfois aussi le titre de *cursor*, alors que dans les autres, pratiquées avec deux chevaux, il saute d'un cheval sur l'autre (et non pas d'un char, comme les parabates ou apobates grecs décrits par Denys)⁹³. Des courses de quadriges, de biges et de *desultores* ont lieu au Circus Maximus mais aussi dans d'autres endroits de Rome ou des environs, comme dans le cirque des Frères Arvales⁹⁴. Les *desultores*, attestés dans l'épigraphie et chez les auteurs latins, se

⁹¹ Sur la présence de chants lors du retour à Rome d'un empereur : Suétone, *Auguste*, 57 ; à Constantinople, sur l'emploi du tambourin, la veille des courses et lors des cérémonies précédant les courses, et celui de l'orgue, pendant la cérémonie, qu'il s'agisse de l'orgue de l'hippodrome ou de ceux de chacune des couleurs : G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 24, 30, 40 et p. 64 (orgue impérial : *αὐλεῖ τὸ βασιλικὸν ὄργανον*), p. 137 (orgue des Bleus et orgue des verts), p. 143 (*ποιητής* et le *μελιστής*), p. 154 et 158-159 ; en général sur l'orgue et sur les organistes, avec la bibliogr. : Fr. Jakob *et al.*, *Die römische Orgel aus Avenches/Aventicum*, Documents du Musée romain d'Avenches, 8, Avenches, 2000.

⁹² Denys d'Halicarnasse, 7, 72, 2. Voir *supra* n. 16.

⁹³ Isidore de Séville, *Orig.*, 18, 39, avec J.-P. Thuillier, « Les *desultores* de l'Italie antique », *CRAI*, 1989, p. 33-53 et Id., *Sport*, cit. *supra* n. 2, p. 96-99 et 139-140 ; A. Neppi Modona, « Ricerche », cit. *supra* n. 13, p. 564 et G. Ioppolo et G. Pisani Sartorio, *La villa*, cit. *supra* n. 13, p. 312, considèrent le *cursor* comme un coureur à pied seulement, devant ou à côté du char. En dehors du cirque, le titre de *cursor* évoque un messager (comme les *κούρσωρες* byzantins ; voir n. 106), par ex. : Suétone, *Néron*, 49, 2 et peut-être aussi dans ce sens : *AE*, 1993, 688, ainsi que *AE*, 1973, 579.

⁹⁴ À Rome : *CIL*, VI, 32323 1.154 - *ILS*, 5050 : ... *theatrum positum et scae]na, metae positae quadrigae(ue) missae et desultores misit Potitus Messala*. Dans le cirque des Frères Arvales : J. Scheid, *Recherches*, cit. *supra* n. 73, n° 40 II 9-10 (3 juin 69 apr. J.-C.) : *[qu]o perfecto [sacrificio e carcerib]us riciniatus, co[ronatus] signum [quadrigis] et desul[toribus] misit. (...)* ; plus loin (l. 15), il est

reconnaissent dans les sources iconographiques à leur costume composé d'une sorte de bonnet phrygien ou *pileus*, du fouet et du pagne. Properce, qui décrit leurs sauts d'un cheval à un autre, évoque leur fouet et leur ressemblance avec les cochers. Le type d'épreuve qu'ils accomplissent apparaît aussi chez Apulée à travers l'expression imagée de la *desultoria scientia*⁹⁵.

Que les *desultores* et *cursores* aient exécuté leurs épreuves hippiques dans le cadre de courses indépendantes, et non pas en même temps que les courses de char, ressort clairement du passage de Tite-Live cité plus haut, où les termes *semel* et *utrumque curriculum complebat* sont sans ambiguïté⁹⁶. L'existence de telles courses se confirme par la découverte d'un fragment d'inscription en relation avec le déroulement des Jeux Séculaires sévériens⁹⁷. Cela pourrait expliquer qu'ils n'apparaissent pas aux côtés des autres personnages du cirque représentés sur les mosaïques à course de char, alors qu'on les reconnaît sur des couvercles de sarcophages, sur des monnaies et de la céramique⁹⁸. Parmi les métiers du cirque, la profession de cavalier est moins attrayante que celle de cocher. Aucun nom de *desultor* ne nous est connu ; seuls deux *cursores* sortent de l'anonymat, grâce à deux inscriptions funéraires de Rome ; ils sont tous les deux rattachés à la faction verte. Le premier, un certain Fuscus, commémoré en 35 apr. J.-C. par un compagnon d'esclavage ou *conseruus*, est un jeune esclave âgé de 24 ans seulement au moment de sa mort, mais déjà un champion dans sa catégorie si tel est bien le sens qu'il convient de donner à l'expression *omnium cursor primus*. Il a remporté 66 victoires en participant à des jeux non seulement à Rome, où il fut 53 fois le vainqueur, mais aussi dans les environs, à savoir dans le cirque des Frères Arvales, dont nous venons de

question de la *factio ueneta* ; n° 101 10-12 (219 [et 90] p.C.) : *Deinde mag(ister) Ael(ius) Secundinus latum sumsit et {i}ricin<i>um ; superaccep(it) coron(am) pactilem roseam et super carceres adscendit et sign(um) quadrig(is), big(is), desult(oribus) misit, praesid(entibus) Fl(auio) Archsilao et Saenio Donato ad cremam*. Voir aussi *CIL*, VI, 2065 - *ILS*, 5037 ; *CIL*, VI, 2067 - *ILS*, 5040. Sur les courses de *cursores* dans ce cirque, voir *infra*.

⁹⁵ Sur le costume : G. Ville, « Le relief R 14 (26) de Mariemont ne figure pas un affranchissement par la vindicte mais une scène de cirque », *Latomus*, 22, 1963, p. 12-30 ; pour un ex. de représentation sur lampe (Montans) : Chr. Landes, *Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 242 et 247 n° 29 ; Properce, 4, 2, 35-36 (éd. de G. P. Goold, Loeb, 1999) : *est etiam aurigae species cum uerbere et eius / traicit alterno qui leue corpus equo* ; Apulée, *Métamorphoses*, 1, 14, avec le commentaire de S. Harrison et M. Winterbottom, dans : A. Kahane et A. Laird, éd., *A Companion to the Prologue of Apuleius' Metamorphoses*, Oxford, 2001, p. 14-15.

⁹⁶ Tite-Live, 44, 9, 4 (cit. n. 3).

⁹⁷ *AE*, 1932, 70 - *CIL*, VI, 32326-32335 - G. B. Pighi, *De ludis saecularibus populi Romani Quiritium*, Amsterdam 1965², p. 166, Va 71-72, avec J.-P. Thuillier, « *Desultores* », cit. *supra* n. 93, p. 46-47 : aux Jeux Séculaires, sur les sept courses du programme hippique, celles des cavaliers-voltigeurs ont lieu à la fin de la matinée, en 4ème position, et au milieu de l'après-midi, en 6ème position. Cette séparation entre les deux types de courses exclut-elle toutefois qu'à une époque plus ancienne, elles aient pu avoir lieu simultanément, dans certaines occasions du moins comme le suggère l'association des cochers et de cavaliers dans le *πρώτος ... δρόμος* mentionné par Denys d'Halicarnasse, 7, 73, 1 ?

⁹⁸ L'association de quadriges et d'un *desultor*, sur le globelet de St-Romain-en-Gal cité *supra* n. 86, mérite toutefois d'être mentionnée dans ce contexte, même si elle peut s'expliquer, nous l'avons vu, par un raccourci iconographique, une juxtaposition de plusieurs moments des spectacles du cirque.

mentionner les courses de *quadrigae* et de *desultores* et où la mention d'une faction est attestée dans l'épigraphie, ainsi que dans le cirque de *Bouillae*⁹⁹. L'expression technique *reuocatus bis*, rappelé deux fois, qui figure dans son épitaphe, évoque la langue des courses de char et montre bien à quel point les performances des *cursores* et des cochers appartiennent au même monde ; les uns et les autres se déplacent au gré des engagements de la faction¹⁰⁰. Le second *cursor*, un dénommé A. Antonius Albanus, un affranchi – il porte les *tria nomina* –, est commémoré par sa compagne ou sa femme¹⁰¹. Il fut probablement le responsable des cavaliers-voltigeurs de la faction, si l'on en croit le titre de *cursor et supra cursores factionis prasinae*, qui suggère l'existence d'une hiérarchie entre les divers cavaliers-voltigeurs de la faction. L'inscription funéraire d'un cocher de la même faction, A. Antonius Adrastus, *agitator factionis prasinae*, provient d'un *columbarium* de la même *familia*, entre la via Salaria et la via Pinciana à Rome ; ce dernier est commémoré par le cocher Gigas, de la même écurie, qui a gagné des palmes en conduisant son bige, notamment dans le cirque de *Bouillae*, à moins d'une vingtaine de km au sud de Rome, le long de la via Appia¹⁰². D'autres membres de cette écurie sont connus par des inscriptions du même contexte, parmi lesquels on peut mentionner un *cellarius* de la faction¹⁰³. Le contraste qui existe entre le nombre des cochers et celui des cavaliers-voltigeurs qui nous sont connus suscite plusieurs observations. L'effectif des *desultores* et des *cursores* était probablement inférieur à celui des cochers, dans la mesure où le nombre de leurs courses et celui des participants semblent plus restreints ; par ailleurs, ils ne jouissent pas des

⁹⁹ CIL, VI, 33950 – ILS, 5278 : *Fuscus cursor prasini, uix. ann. XXIV, uicit Rom. LIII, ad deam Diam II, Bouillis I, una palma reu(ocatus) bis eandem uicit. Hic omnium cursor(um) primus qua die missus est uicit STA. (ou STAT) C. Cestio M. Seruilio cos. Machao conser(uus) memoriae causa.*

¹⁰⁰ *Reuocatus* : CIL, VI, 33950 – ILS, 5278 (cité *supra* n. 99) ; voir aussi Ovide, *Amours*, 3, 2, 73 et CIL, VI, 10051 – ILS, 5283 ; CIL, VI, 10055 – ILS, 5284 ; CIL, VI, 37835 – ILS, 9348. Sur les cirques de Rome et des environs : J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 567 et 561-566 ; voir aussi K. Coleman, « Entertaining Rome », cit. *supra* n. 1, p. 210-219 ; l'*agitator* Gigas a aussi emporté une victoire à *Bouillae* : CIL, VI, 33946 – ILS, 5280. Voir aussi CIL, I², p. 236 : *sacrificium et ludi cursoribus maioribus minoribusque* (calendrier de Préneste).

¹⁰¹ CIL, VI, 33944 – ILS, 5279 : *A. Antonius Albanus, cursor et supra cursores factionis prasinae, Trebonia Tertulla posuit.*

¹⁰² CIL, VI, 33944 – ILS, 5280 (voir aussi VI, 7759 ; sur les inscriptions de ce *columbarium* : CIL, VI, 33944-33949) : le titre d'*agit(ator)* porté par Gigas alors qu'il évoque des victoires sur bige surprend, comme l'ont du reste souligné J.-P. Thuillier, « *Auriga/agitator* », cit. *supra* n. 27, p. 235 n. 9 et G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 223-224. Mais ce cocher semble également célébré sur des verres de la même époque (Ier s. apr. J.-C.) pour ses victoires sur quadriges, sous le nom de Cecas ou Gegas, alors que sur d'autres, il conduit un bige ; il apparaît avec ses concurrents Pyramus, Ierax et Crescens (*AE*, 1998, 934 ; voir aussi G. Sennequier et alii, *Les verres*, cit. *supra* n. 24, p. 63-65 et p. 143, n° 81 fragment de Montans) ; il est également représenté sur une lampe de la même époque, conservée au Cabinet des Médailles de la BN, où on le voit en costume de cocher, le bras droit appuyé peut-être sur le haut d'un *modius* (cf. Chr. Landes, *Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 245 n° 36 avec la bibliogr.) ; sur le *modius* et les tables de prix, voir N. Duval, dans Chr. Landes, *Cirque*, p. 135-146 et Cl. Nicolet et A. Beschaouch, « Observations », cit. *supra* n. 83, p. 500-507.

¹⁰³ CIL, VI, 33945 – ILS, 5309 (*cellarius*) ; sur cette fonction, voir *infra* n. 151.

mêmes moyens que les cochers, la *gloria circi*, comme l'attestent les gains et *praemia* remportés par les uns et les autres¹⁰⁴.

Le titre de *cursor*, qui appartient aussi au monde des gladiateurs, comme le montre l'expression *cursor (!) ludi magni*¹⁰⁵, se rencontre sous la forme grecque de κούρσωρ au X^eme s. dans le cirque de Constantinople, mais dans un contexte différent : les κούρσωρες ne sont pas des cavaliers participant aux compétitions, et ils ne dépendent pas des factions. Ce sont des employés de la τάξις de l'hippodrome, c'est-à-dire des membres de l'administration impériale. Leur titre s'explique par le fait qu'ils fonctionnent comme messagers¹⁰⁶ faisant les allées et venues entre la piste et le *kathisma*, la loge où se trouve l'empereur. On rencontre un κούρσωρ la veille des courses lors du tirage au sort ou *sortitio* des emplacements de départ. Comme les δεκανοί, les κούρσωρες sont aussi appelés à assumer des fonctions de police de l'hippodrome¹⁰⁷.

Les acteurs des épreuves athlétiques et des autres spectacles

Les épreuves hippiques terminées, τελεσθέντων δὲ τῶν ἵππικῶν δρόμων, c'est au tour de ceux qui concourent avec leur propre corps, selon le récit de Denys¹⁰⁸, οἱ τοῖς ἑαυτῶν σώμασιν ἀγωνιζόμενοι, c'est-à-dire les coureurs, boxeurs et lutteurs, δρομεῖς τε καὶ πύκται καὶ παλαισταί, d'entrer sur la piste où ils succèdent aux cochers, *desultores*, et *cursores*, comme ils l'ont fait lors du défilé de la *pompa*. Les boxeurs et lutteurs, dont la participation aux jeux de cirque remonte à Tarquin l'Ancien, qui les aurait fait venir d'Etrurie comme nous l'avons vu¹⁰⁹, continuent à exhiber leurs combats dans le cirque, en alternance avec les courses de char. À Rome à l'époque d'Auguste, l'alternance de courses de char et d'autres spectacles, des épreuves hippiques de cavaliers-voltigeurs ou des épreuves athlétiques, par exemple, semble habituelle, même si les premières peuvent être organisées indépendamment des autres. Dans les municipalités provinciales en revanche, pour des raisons d'économie, cette alternance devait être nécessaire afin de limiter les dépenses des magistrats locaux ; c'est du moins ce qui ressort des fameux conseils que

¹⁰⁴ J.-P. Thuillier, « *Desultores* », cit. *supra* n. 93, p. 48 et G. Horsmann, *Wagenlenker*, cit. *supra* n. 8, p. 94 ; voir aussi Cicéron, *Pro Murena*, 57 : ... *praetorius candidatus in consularem quasi desultorius in quadrigarum curriculum incurrere* ; *gloria circi* : *CIL*, II, 4314 - *ILS*, 5299 - *RIT*, 444.

¹⁰⁵ *CIL*, VI, 10165 - *ILS*, 5127. Sous le Haut-Empire, les partisans du cirque et ceux de l'amphithéâtre sont bien différents. Ainsi par exemple l'esclave Crescens, un *olearius* ou marchand d'huile d'origine Besse, est un *uenetian(us) parmularius*, soit un bleu lorsqu'il est au cirque, et un partisan des gladiateurs armés d'une parme, lorsqu'il se trouve à l'amphithéâtre : *CIL*, VI, 9719 - *ILS*, 7492 ; A. Cameron, *Factions*, cit. *supra* n. 5, p. 196.

¹⁰⁶ À ce sujet, voir *infra* n. 136 ; dans le contexte du cirque, à cette période, il semble plutôt que le rôle de messenger soit assumé par le *uiator* : voir aussi Neppi Modona, « Recherche », cit. *supra* n. 13, p. 568 et G. Ioppolo et G. Pisani Sartorio, *La villa*, cit. *supra* n. 13, p. 328.

¹⁰⁷ G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 10-11 et p. 116, 141 n. 192 ; sur le personnel présent lors de la *sortitio*, voir *infra*.

¹⁰⁸ Denys d'Halicarnasse, 7, 73, 3.

¹⁰⁹ Tite-Live, 1, 35, 8-10 : voir *supra* n. 2.

Dion Cassius attribue à Mécène, en faveur d'Auguste¹¹⁰. Dans les provinces, les frais engagés dans l'organisation de jeux de cirque pour célébrer l'anniversaire d'un parent décédé, par exemple, sont parfois étonnamment limités comme le montre une inscription de Sour-el-Ghozlan - *Auzia*, où la somme de 135 deniers suffit à la mise en place de 6 courses¹¹¹ ; on peut se demander si les cochers n'étaient pas des propriétaires locaux de chevaux (ou leurs esclaves), louant à la fois leurs services, le matériel et leurs bêtes. Une inscription mise au jour en Afrique, à Henchir-Esch-Schorr (entre *Thuburbo Magnus* et Mactar), donne l'exemple d'un spectacle mixte organisé par un notable local qui loue les services de cochers (leur présence implique des courses de char, même en l'absence d'un cirque monumental), d'athlètes, et d'artistes de scène ou *scaenici*, soit des mimes, danseurs, acrobates, jongleurs ou dompteurs, *spectaculum pugilum et aurigarum et ludorum scaenicorum edidit*¹¹². La même variété apparaît dans l'énumération d'artistes de spectacles par un écrivain chrétien du III^e s., né en Afrique, où des cochers et cavaliers voltigeurs (*quadrigarii* et *desultores*) côtoient des *cursores*, *pugiles*, *grallatores* ou ceux qui marchent sur des échasses, *funiambuli* et *praestigiatores*¹¹³.

Cette tradition de spectacles mixtes organisés dans le cirque (et sans doute ailleurs aussi) s'observe durant toute l'époque impériale à Rome, lors des jeux publics, ainsi que dans les provinces occidentales, puis sur l'ensemble du monde romain, au point que les factions du cirque vont finir par englober les athlètes et l'ensemble des professionnels de la scène¹¹⁴. Les différents acteurs appelés à s'exhiber en dehors des capitales et des grands centres urbains, dans les provinces, n'ont pas le même statut que les professionnels du *Circus Maximus*, invités occasionnellement à se produire dans d'autres cirques de Rome et des environs de Rome. Certaines troupes provinciales réussissent toutefois à se faire engager à Rome, tels les professionnels siciliens du cirque et de la scène, *circi et scaenae artifices* dont Symmaque loue les services pour les jeux donnés par son fils lors de sa préture en 401 apr. J.-C.¹¹⁵

¹¹⁰ Dion Cassius, 52, 30.

¹¹¹ *CIL*, VIII, 9052. Sur les donateurs et en particulier sur les femmes comme donatrices de jeux (pas seulement de cirque). R. Frei-Stolba, « Frauen als Stifterinnen von Spielen », dans *Agonistik in der römischen Kaiserzeit. Colloquium Landhaus Rothenberge bei Münster 1995, Stadion*, 24, 1, 2001, p. 115-128 ; sur les éleveurs africains et autres : voir *infra*.

¹¹² *CIL*, VIII, 11998 - *ILS*, 5072.

¹¹³ Arnobe, *Adversus Nationes*, 2, 38.

¹¹⁴ Ch. Roueché, *Performers*, cit. *supra* n. 20, p. 49-60. Dans la partie orientale de l'empire, ce n'est que vers la fin du III^e s. ou au cours du IV^e s. que les courses de char de style grec vont être remplacées par le système romain : A. Cameron, *Circus Factions*, cit. *supra* n. 5, p. 9 et 201-205 ; pour l'Égypte par ex., voir *supra*.

¹¹⁵ Symmaque, *Lettres*, 6, 33 (sur le contexte, voir *infra* n. 157). Le texte de Symmaque n'implique pas l'idée que ces divers professionnels aient participé ensemble à des spectacles mixtes dans le cirque. Les *scaenici*, également mentionnés dans l'inscription africaine citée ci-dessus, désignent les mimes, danseurs, acrobates, jongleurs ou dompteurs. Sur les efforts déployés par Symmaque en vue de l'organisation de ces jeux, J. Harries, « Favor populi. Pagans, Christians and public entertainment in late Antique Italy », dans *Bread and Circuses*, cit. *supra* n. 2, part. p. 129-132.

Que sait-on des athlètes et des autres acteurs appelés à se produire dans le *Circus Maximus*, de leur statut, de leur sources de financement et de leurs contacts avec les cochers et le monde du cirque? Dans la mesure où leur participation dans le cadre des spectacles du cirque est toujours restée largement au second plan par rapport à celle des autres acteurs impliqués dans les courses, on peut se demander si ce ne sont pas les mêmes troupes d'athlètes qui s'exhibent à la fois dans le *Circus Maximus*, à l'appel des organisateurs des jeux ou des responsables des factions, et dans les autres lieux de spectacles de Rome, aussi bien au Champ de Mars et dans le stade de Domitien. Dion Cassius fait état de fêtes organisées à Rome en 12 apr. J.-C. par les danseurs (pantomines) et les éleveurs de chevaux ; elles ont lieu sur le forum d'Auguste, parce que le Tibre a inondé le cirque¹¹⁶. L'existence de contacts entre ces deux types de professionnels des spectacles s'observe aussi dans l'inscription funéraire du cocher et entraîneur Aurelius Heraklida, érigée par M. Ulpius Apolaustianus, qui pourrait être un pantomime¹¹⁷.

Nous ne connaissons pas de témoignage, avant le Bas-Empire, qui puisse donner la preuve que les lutteurs ou boxeurs appelés à se produire dans le cirque, tels ceux qui apparaissent sur une monnaie de Gordien III¹¹⁸, appartiendraient aux factions. Les athlètes, comme l'ensemble des professionnels du théâtre (*scaenici* ou *τεχνῖται*), ont leurs propres collèges ou associations (*collegia*, *σύνοδοι*) chargés de défendre leurs intérêts. Ces collèges établissent des contacts entre eux, se choisissent des patrons qui les protègent et les aident à nouer les relations nécessaires avec les cités et avec les responsables chargés d'organiser les spectacles¹¹⁹. Au IV^e s., avec l'arrivée du christianisme, les spectacles des athlètes ne disparaissent pas, comme on a pu le penser parfois, mais leurs exhibitions qui autrefois prenaient place dans plusieurs lieux de spectacles et de jeux ont tendance à se concentrer de plus en plus dans le cadre du cirque, sous la forme d'interventions entre les courses. C'est dans ce cadre qu'ils apparaissent encore au VI^e s., en Égypte, et même au X^e s., dans l'hippodrome de Constantinople, comme le suggère un détail du Livre des Cérémonies mentionnant un secteur de la forme d'un π réservé aux lutteurs ou *παλαιστρίται*, devant la loge impériale¹²⁰.

¹¹⁶ Dion Cassius, 56, 27, 4, qui évoque aussi le massacre de bêtes sauvages, puis celui de 200 lions, organisé par Germanicus dans le cirque.

¹¹⁷ *CIL*, VI, 10057 - *ILS*, 5298, avec Ch. Roueché, *Performers*, cit. *supra* n. 20, p. 58, qui propose de l'identifier avec un pantomime ; pour un pantomime dénommé Apolaustus, voir *AE*, 1932, 70 - *AE*, 1935, 26.

¹¹⁸ D. Mancioi, *Giochi*, cit. *supra* n. 76, p. 26 fig. 11 ; on distingue au premier plan des pugiles en train de combattre, ainsi que deux gladiateurs, sur la droite ; au second plan, entre les *metae*, de part et d'autre de l'obélisque, figure à droite un cocher sur son quadrigé, et à gauche, un bige ou peut-être un *desultor* avec son *pileus*.

¹¹⁹ Ch. Roueché, *Performers*, cit. *supra* n. 20, p. 50-55.

¹²⁰ Sur les différents types d'athlètes, J.-P. Thuillier, *Sport*, cit. *supra* n. 2, p. 116-117 ; Ovide, *Amours*, 3, 54, évoque les pugiles dans le déroulement de la *pompa*. À Henchir-Esch-Schorr : *CIL*, VIII, 11998 - *ILS*, 5072 : le singulier *spectaculum* implique une unité de temps et d'espace qui n'apparaît pas par ex. dans l'inscription d'Arles, *CIL*, XIII, 670. Constantinople : G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 116. L'association d'athlètes et de chevaux de cirque

Un programme du cirque du VI^{ème} s., conservé sur papyrus, révèle la présence de cochers, d'athlètes et de divers types d'artistes rassemblés dans un spectacle mixte organisé dans le cirque d'Oxyrhynchus¹²¹. La *pompa* n'a lieu qu'après la première course ou μίσσος ἡνιόχων (numérotée par un α dans le papyrus), alors qu'à Rome, nous l'avons vu, elle ouvre traditionnellement les festivités. Un autre programme récemment publié, de la fin du V^{ème} ou du début du VI^{ème}, en provenance d'Antinoopolis, montre la même structure¹²². Mais ce qui nous intéresse surtout, ce sont les acteurs qui participent aux jeux : cette *pompa* est suivie d'un intermède de καλοπ[α]ῖ[κτα]ι βοκ[άλιο--] ; on a proposé d'y voir des danseurs sur corde, des funambules ou acrobates, peut-être même des échassiers, le terme de βοκάλιοι précisant qu'ils sont *uocales*, c'est-à-dire qu'ils chantent pendant leurs performances ; suit une 2^{ème} course de cochers (β), puis à nouveau les danseurs sur corde - acrobates (?) et chanteurs, et une 3^{ème} course de cochers (γ) ; l'intermède varie cette fois, ce sont des gazelles et des chiens qui sont exhibés (on peut aisément imaginer la scène, les chiens poursuivant les gazelles) ; arrive la 4^{ème} course de cochers (δ), suivie de mimes (comédiens, chanteurs ou bouffons), la 5^{ème} (ε), suivie d'une troupe d'athlètes (ξυστός), et de la 6^{ème} course (ζ), avec laquelle se termine le spectacle. Ce programme représente un déroulement habituel des jeux de cirque dans cette région et à cette époque, comme le révèle la récente publication d'un troisième programme, dans lequel s'exhibent également des [κ]αλοπέκται, après la course de char et la *pompa*¹²³ ; le programme continue avec un μῆμος, une distribution des prix, des spectacles d'athlètes, ἀθληταί, une autre distribution des prix, et un dernier μῆμος. La mention d'ἀθληταί est intéressante non seulement parce qu'elle atteste une fois de plus la présence d'athlètes dans le cadre des jeux du cirque, mais parce qu'il s'agit vraisemblablement de la seule attestation connue du terme qui soit postérieure au IV^{ème} s. Un troisième programme, de provenance inconnue, du VI^{ème} s., se distingue des deux autres par les prestations d'équilibristes et

s'observe aussi dans les ruines des Thermes d'Antonin à Carthage : K. M. D. Dunbabin, *Mosaics*, cit. *supra* n. 57, p. 102 n. 57.

¹²¹ P. Oxy., 2707 (VI^{ème} s.) : la *scriptio* διετυχῆι suggère qu'il s'agit d'une copie certifiée, exécutée à partir d'un original, et destinée à être transmise pour être proclamée ou affichée publiquement, comme les calendriers avec les dates des jours de cirque (par ex. *AE*, 1996, 788).

¹²² G. Menci, « Un programma circense », dans *Papyri in honorem Johannis Bingen octogenarii* (P. Bingen), éd. H. Melaerts, Louvain, 2000, p. 523-527 pl. 79 = B. Kramer, « Urkundenreferat 2000 », *Archiv für Papyrusforschung*, 47, 2, 2001, p. 315 n° 128.

¹²³ La présence de funambules ou autres acrobates semble habituelle dans les jeux à Rome, et Néron cherche même à agrémenter ce type de spectacles en faisant intervenir sur une corde un chevalier romain connu, sur le dos d'un éléphant, *per catadromum decucurrit* ; la scène a lieu lors de spectacles exceptionnels, *ludi quos pro aeternitate imperii susceptos appellari maximos uoluit*, mais dans un lieu qui n'est pas précisé explicitement ; peut-être au cirque ? Suétone, *Néron*, 11, se plaît à souligner le caractère insolite de ces jeux : des vieillards consulaires et des mères de famille âgées intervenant dans les jeux de la jeunesse, des chameaux remplaçant les chevaux dans des courses de quadriges ; sur les funambules voir aussi *CIL*, VI, 10157 - *ILS*, 5316 : *[D] m. / [---] morie catadromarius / [ludis Ro]manis qui catadrom. / [decucurrit] CCXXVI in Glauce* (repr. d'une palme) ; *Dig.*, 19, 1, 54 ; Dion Cassius, 61, 17

surtout par l'absence de courses de char¹²⁴. Ces trois programmes nous donnent une idée de la variété des spectacles et du personnel impliqué dans les jeux de cirque, dans cette région de l'empire, à la fin du V^eme et au VI^eme s. En Égypte, où le premier témoignage de la présence des factions remonte à 315¹²⁵, l'influence des factions et du système romain qui commence à s'exercer sur les jeux de cirque explique le caractère plus professionnel de leur organisation. À cette époque, les courses de char reposent sur les *curiales*, au titre des liturgies hippiques comme l'hippotrophie, avant d'être financées par de véritables taxes, au cours du V^eme s., puis de recevoir un financement total du fisc, au VI^eme s.¹²⁶ L'intervention des factions explique la variété des acteurs s'exhibant dans le cirque mais aussi celle du personnel d'encadrement collaborant à la mise en place des spectacles, ce qui rappelle ce que l'on connaît à Rome, au moins dès l'époque augustéenne¹²⁷.

La diversité et la splendeur des jeux organisés à Rome, dans le *Circus Maximus* ou ailleurs, sont un thème souvent évoqué par les Anciens, en particulier lorsque c'est l'empereur qui les offre à son peuple, pour célébrer un triomphe ou un anniversaire particulier¹²⁸. Dans ce cas, on le souligne, il faut surprendre, choquer, impressionner : on mélange les genres, on fait appel à divers types de spectacles, si possible à du jamais vu, de l'extravagant, de l'exotisme, souvent pour évoquer les dernières conquêtes de l'*imperium*. Parmi les différents acteurs participant à de tels spectacles dans le cirque, les *confectores ferarum* mentionnés par Suétone aux côtés des auriges et des *cursores* méritent

¹²⁴ P. Harrauer, 56 = F. Morelli, « Programma del Circo (senza corse?) », *Wiener Papyri als Festgabe zum 60. Geburtstag von Hermann Harrauer*, éd. B. Palme, Vienne, 2001, p. 201-206 pl. 38 (discussion sur les diverses significations et formes de *καλοπαϊκται* et de *νικ[ᾶ]ι*, *νικ[α]ι*, *νικᾶ* et *νίκη*, ainsi que sur l'interprétation de cette dernière : acclamation du cirque ou allusion aux Victoires, en relation avec la cérémonie d'ouverture (par ex. la Victoire décrite par Ovide, *Amours*, 3, 2, 45 et SHA, *Septime Sévère*, 22, 3, et les statues ou statuettes amenées dans le cirque, à Rome pendant la *pompa*) ; la statue de la Victoire placée sur une colonne se distingue sur certains reliefs sur la *spina* du cirque, entre une tour à étages occupée par des spectateurs (ou des juges?) et le monument aux œufs, cf. J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 194. Sur le *μίμος* et les *ἄθληται*, Ch. Roueché, *Performers*, cit. *supra* n. 20, p. 53 (et p. 32-33 : ex. de *νίκη* au sing. comme acclamation, ce qui irait dans le sens de Menci contre Morelli) et F. Perpillou-Thomas, « Artistes et athlètes dans les papyrus grecs d'Égypte », *ZPE*, 208, 1995, p. 225-251.

¹²⁵ P. Cair. *Isid.*, 57 et 58, où il est question de l'*ἵπποτρόφος* et *factionarius* qui a pour mission, en 315, en qualité de responsable de l'entretien des chevaux de la couleur bleue de la cité d'Alexandrie, de réquisitionner de l'orge auprès des komarques de Karanis, dans le Fayoum ; voir à ce sujet A. Cameron, *Circus Factions*, cit. *supra* n. 8, p. 9 ; Ch. Roueché, *Performers*, cit. *supra* n. 20, p. 50 et n. suivante.

¹²⁶ J. Gascou, *Les Institutions*, cit. *supra* n. 11, en part. p. 191-193 ; voir aussi P. Duk. *inv.* 100 ; pour une taxe versée aux hippotrophoi à Césarée : B. Lifschitz, « Une inscription byzantine de Césarée en Israël (Caesarea Maritima) », *REG*, 70, 1957, p. 118-132. C. M. Lehman et K. G. Holum, *The Greek and Latin inscriptions of Caesarea Maritima*, (The American Schools of Oriental Research), Boston, 2000, p. 112 114 n° 109 et pl. 76.

¹²⁷ *CIL*, VI, 10046 – *ILS*, 5313 (voir *infra*).

¹²⁸ Par ex. Suétone, *Domitien*, 4, 1 : *Spectacula assidue magnifica et sumptuosa edidit non in amphitheatro modo, uerum et in circo ; ubi praeter solemnes bigarum quadrigarumque cursus proelium etiam duplex, equestre ac pedestre, commisit.*

notre attention¹²⁹. Ce titre s'applique aux hommes chargés vraisemblablement d'achever (le sens du verbe *conficere* permet de préciser le rôle de ces *uenatores*) des animaux sauvages au cours de combats, de spectacles ou de *uenationes*, tels ceux qui figurent sur une intaille en cornaline du Musée de Genève, peut-être créée à l'occasion des *Decennalia* de Septime Sévère, en 202, ou des Jeux Séculaires, en 204 apr. J.-C. On y distingue, dans le décor du *Circus Maximus*, des hommes à cheval, munis de lances ou de piques qu'ils pointent contre des fauves. Au cours de célébrations organisées par Septime Sévère, un immense bateau est conçu pour se briser et laisser le champ libre dans le *Circus Maximus* à 700 animaux appartenant à 7 espèces différentes (lions, lionnes, comptés comme des espèces séparées, léopards, ours, bisons, ânes sauvages et autruches)¹³⁰. Des scènes comparables où l'on voit des *bestiarii* casqués et armés se battre contre des ours ou des fauves dans le cirque apparaissent aussi au Ier s. av. J.-C. sur des plaques Campana, ainsi que sur des verres à scènes de spectacle (Ier s. apr. J.-C.)¹³¹. Le cirque abrite des spectacles impliquant toutes sortes d'animaux au moins à partir du II^e s. av. J.-C., si l'on en croit le passage de Tite-Live mentionné plus haut, mais aussi pendant toute la période impériale, pour célébrer des occasions particulières, et cela jusqu'au V^e s. apr. J.-C., à une période où une partie des spectacles traditionnels de l'amphithéâtre vont se déplacer dans le cirque¹³². La réalisation de spectacles

¹²⁹ Suétone, *Auguste*, 43 (cité *supra* n. 14).

¹³⁰ C'est dans le cirque qu'il convient de localiser le « réservoir qui se situe dans le lieu de spectacle » mentionné dans ce contexte par Dion Cassius, 76, 1, 4 : τῆς δὲ δεξαμενῆς ἀπάσης τῆς ἐν τῷ θεάτρῳ ἐς πλοίου σχῆμα κατασκευασθείσης, même en l'absence du terme hippodrome. Des monnaies de Septime Sévère avec la légende *Laetitia temporum* commémorent ces jeux donnés vraisemblablement en 202 pour ses *decennalia*, ou lors de la célébration des *Ludi Saeculares*, en 204 apr. J.-C. (voir *supra* n. 97) ; c'est dans ce contexte sans doute que se situe un moule en terre cuite conservé au Musée Borely, à Marseille, représentant la *spina* du cirque sous la forme d'un navire (le monument aux œufs ainsi que l'échelle permettant à l'employé d'y accéder afin d'opérer le système permettent d'identifier sans équivoque la *spina* du cirque) : J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 115-116 et p. 249 ; voir aussi J.-L. Desnier, dans Chr. Landes, *Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 284 et 290. Sur la localisation de ces spectacles dans le cirque : A. Chastagnol, « Aspects concrets et cadre topographique des fêtes décennales des empereurs à Rome », dans *L'Urbs : espace urbain et histoire (Ier siècle av. J.-C. - III^e siècle ap. J.-C.)*, coll. EFR 98, Rome, 1987, p. 491-507 ; voir aussi K. Coleman, « Entertaining Rome », cit. *supra* n. 1, p. 216.

¹³¹ Suétone, *Auguste*, 43 (cité n. 14) ; voir aussi le texte de Tite-Live cité n. 3. Sur l'intaille : M.-L. Vollenweider, *Catalogue raisonné des sceaux, cylindres, intailles et camées*, vol. 2, Genève-Mayence, 1979, p. 361-362, p. 407. J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 173 fig. 77 (illustr.) ; voir aussi Chr. Landes, *Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 73-75. Plaques Campana : J. H. Humphrey, *Circus*, p. 184-185 (course de char dans le même contexte : p. 183) ; verres : G. Sennequier *et al.*, *Les verres romains*, cit. *supra* n. 24, p. 12-14 et part. type B 11, p. 46, 122-123 et 148 pl. 8.2 (AE, 1998, 878). Certains verres, décorés d'une frise d'animaux, présentant dans leur partie supérieure une scène d'auriges et dans leur partie inférieure une scène de gladiateurs, avec leurs noms, illustrent soit des moments chronologiquement différents de spectacles se déroulant dans le cirque, au Ier s. apr. J.-C., soit une juxtaposition de divers spectacles qui peuvent avoir lieu simultanément ou non dans des endroits différents, les premiers dans le cirque, les seconds dans l'amphithéâtre.

¹³² Tite-Live, 44, 9, 4 (cité n. 3). Les chasses se font ensuite moins fréquentes et on n'entend plus parler dès 523 apr. J.-C., alors que les derniers jeux attestés au cirque datent de 549

mixtes (courses et autres types de spectacles, chasses) dans le *Circus Maximus* (ou ailleurs, dans le Cirque du Vatican par ex., ou même dans les provinces) est bien attestée dans les sources de différentes périodes, sous Jules César, Auguste, Claude, Néron, Domitien, Vitellius, Hadrien, Septime Sévère, Elagabal, Gordien, ou Probus¹³³.

L'organisation de tels spectacles dans le cirque exige la participation d'un grand nombre d'acteurs et de personnel, en plus des professionnels habituels, cochers et acolytes, cavaliers acrobates et voltigeurs, et athlètes. Selon les thèmes choisis et les effets voulus, on fait appel à des professionnels issus d'autres milieux du monde des spectacles, ou à des amateurs, à des esclaves ou affranchis de la famille impériale, à des militaires (cavaliers, fantassins, prétoriens, officiers), parfois à des représentants des bonnes familles de Rome (membres d'associations de chasseurs, jeunes nobles, sénateurs). Il arrive même occasionnellement que certains empereurs prennent la place des cochers, tels Caligula, Néron ou Elagabal. Cette tradition de l'empereur

ap. J.-C. : J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 131 ; sur la disparition des spectacles de gladiature sur l'impulsion du christianisme, alors que le cirque « ne désemplit pas » : P. Veyne, « Païens et chrétiens devant la gladiature », *MEFRA*, 111, 1999, p. 883-917, et part. p. 898-899 ; sur la question des *uenationes* dans le cirque, voir aussi G. Ville, *La gladiature en occident. Des origines à la mort de Domitien*, EFR, Paris-Rome, 1981, p. 52-56 et p. 382-389 ; leur interdiction remonte à Anastase, en 498, qui interdit aussi l'organisation de spectacles le dimanche : A. Cameron, *Porphyrius the Charioteer*, Oxford, 1973, p. 228.

¹³³ Par ex. Suétone, *César*, 39, 4: *circensibus, spatio circi ab utraque parte producto et in gyrum euripo addito, quadrigas bigasque et equos desultorios (sic) agitauerunt nobilissimi iuuenes. Troiam lusit turma duplex, maiorum minorumque puerorum. Venationes editae per dies quinque, ac nouissime pugna diuisa in duas acies, quingenis peditibus, elephantis uicenis, tricenis equitibus hinc et inde commissis. Nam quo laxius dimicaretur, sublatae metae inque earum locum bina castra exaduersum constituta erant.* Voir aussi Dion Cassius, 43, 23, 3 : éléphantomachie dans le cirque, aménagé pour la circonstance cf. Ville, *Gladiature*, cit. *supra* n. 132, p. 94 ; *Auguste*, 43 (cité *supra* n. 14) ; voir aussi *Auguste*, 44-45 et Dion Cassius, 54, 34, ainsi que 54, 8 et 54, 26 : anniversaires ; 55, 10, 79 (36 crocodiles tués au Cirque Flaminius) ; 55, 33 (éléphant contre rhinocéros, et chevalier s'exhibant dans un combat) ; 56, 27 ; *Caligula*, 18 (sénateurs comme cochers dans le cirque) ; 19 (empereur en habits de cocher, entre Baïes et Pouzzoles) ; voir aussi Dion Cassius, 59, 7 (chasse dans le cirque cf. Ville, *Gladiature*, p. 383) ; *Claude*, 21 (*circenses frequenter etiam in Vaticano commisit* ; chasses entre les courses de char ; jeux Troyens ; prétoriens avec tribuns et préfet ; chasses africaines ; cavaliers thessaliens et taureaux) ; voir aussi Dion Cassius, 60, 7 et 60, 23 (chasses dans le cirque ; boxeurs campaniens ou africains) ; *Néron*, 4 (chasses dans le cirque) ; 7 (N. participe comme enfant aux jeux Troyens dans le Cirque) ; 11 (*camelorum quadrigas*) ; 22 (N. augmente le nombre de prix et de courses) ; voir aussi Dion Cassius, 61, 9 et 67, 9 ; *Domitien*, 4 (courses de biges et quadriges, double combat d'infanterie et de cavalerie ; jeux Séculaires, 100 courses de chars, 5 tours au lieu de 7) ; voir aussi Tacite, *Histoires*, 2, 94 (cirque rempli de gladiateurs et de bêtes sauvages par Vitellius) ; SHA, *Hadrien*, 19, 7 : *in circo multas feras et saepe centum leones interfecit* ; SHA, *Elagabal*, 23 (jeux navals dans le cirque, les euripes remplis de vin ; les manteaux des spectateurs arrosés d'essence de raisins sauvages (!) ; quatre quadriges d'éléphants dans le Cirque du Vatican ; attelages de quatre chameaux au cours d'un spectacle privé au cirque) ; SHA, *Gordien*, 33, 3 (animaux exhibés par Philippe dans les spectacles de l'amphitéâtre et du cirque, lors des Jeux Séculaires) ; SHA, *Probus*, 19, 3-4 (cirque transformé en forêt par des soldats ; toutes sortes d'animaux ; les gens du peuple entrent dans l'arène et se servent de tout ce qu'ils veulent). Voir aussi à Mérida à l'époque de Constantin, A. Chastagnol, « Les inscriptions constantiniennes du cirque de Mérida », *MEFRA*, 88, 1976, p. 259-276.

cocher, décriée par les historiographes, se rencontre encore à l'époque byzantine ; l'empereur Théophile par exemple, portant la tunique bleue, accomplit sur un char blanc la première course à Constantinople, lors de son triomphe, cherchant ainsi à doubler sa victoire militaire par une victoire aux courses¹³⁴.

Les métiers des coulisses

Le personnel d'encadrement, le personnel soignant et les artisans

Parmi les esclaves cités dans le liste de Capito mentionnée précédemment¹³⁵ figurent ceux qui exhibent leurs talents sur la piste, soit quatre *agitatores* ou conducteurs de quadriges, Menander, Apollonius, Cerdo et Liccaeus, quatre *aurigae* ou conducteurs de biges, Hilarus, Nicander, Epigonus, Alexander et un *spartor*, Nicephorus, auxquels s'associe un *uiator* anonyme, qui était sans doute un messenger de la faction se déplaçant entre les *carceres* et la piste ou amené à exercer ses fonctions dans les phases des préparatifs ou de l'organisation des jeux¹³⁶. La liste comprend encore un *uilicus*, Docimus, un *conditor* avec un subordonné, un médecin et deux artisans, ainsi que plusieurs acolytes aidant le cocher, au moment du départ (un *morator* et trois *tentores*). Le *uilicus* est chargé d'assister le *dominus* dans la gestion de la faction, ce qui implique aussi bien des responsabilités dans le domaine des finances que dans la supervision du personnel, des écuries et du matériel¹³⁷. Le *conditor*, un dénommé Chrestus, assume la responsabilité de l'alimentation et de l'élevage des chevaux, une fonction qui exige des compétences particulières, surtout pour des chevaux de course de cette qualité dont les noms, aussi célèbres que ceux des cochers, sont connus du public comme des empereurs. C'est un homme important dans la faction, un chef d'un service comptant sous ses ordres au moins un subordonné (Helles). On connaît à Rome d'autres *conditores* ; l'un d'eux, C. Pompeius Euscemus, de la faction rouge, possède des affranchis, ce qui donne une certaine idée de son rang social et de ses res-

¹³⁴ Suétone, *Caligula*, 54, 2 : *auriga ... , aurigabat extracto plurifariam circo* ; *Néron*, 22, 4 : Néron s'essaie comme cocher d'abord dans ses jardins du Cirque du Vatican (cf. aussi Tacite, *Annales*, 14, 14) devant ses esclaves et le bas peuple, puis au Circus Maximus, sous la présidence d'un affranchi, et non d'un magistrat ; SHA, *Elagabal*, 6, 3-4 : *Aurigas Protogenen et Gordium primo in certamine curruli socios, post in omni uita et actu participes habuit. Multos, quorum corpora placuerant, de scena et circo et harena in aulam traduxit*. Sur l'appartenance des amateurs de chasse à de bonnes familles de la société romaine : Ch. Roueché, *Performers*, cit. *supra* n. 20, p. 61-80 ; sur les empereurs cochers et les cirques de Rome : J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 550-557 ; sur les empereurs byzantins comme cochers et sur leur soutien aux factions : G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 125-126 ; sur la thématique de l'empereur et de la victoire : A. Cameron, *Porphyrius*, cit. *supra* n. 132, p. 250.

¹³⁵ *CIL*, VI, 10046 - *ILS*, 5313, cité *supra* n. 5 et 8.

¹³⁶ Le *uiator* comme messenger durant les spectacles : G. Ioppolo et G. Pisani Sartorio, *La villa*, cit. *supra* n. 13, p. 328 et A. Neppi Modona, « Ricerche », cit. *supra* n. 13, p. 568 ; sur les messagers et les spectacles, voir aussi Ch. Roueché, *Performers*, cit. *supra* n. 20, p. 122.

¹³⁷ Voir à ce propos J.-J. Aubert, *Business Managers*, cit. *supra* n. 5, p. 366-367.

sources¹³⁸. La présence d'un médecin (Hyllus) au sein du personnel de la faction n'a rien de surprenant. Il s'emploie à soigner les blessés lors des jeux, comme l'évoque le dessin d'un fragment de la mosaïque d'Italica, où l'on voit un blessé, probablement un cocher ou *spartor*, soutenu par deux personnages, soigneurs ou médecins, qui l'aident à libérer la piste au plus vite. Les accidents sont forcément nombreux et souvent mortels : provoquer le *naufragium* de l'adversaire est même une tactique tolérée par le règlement, comme le suggèrent les poètes et le confirme le Livre des Cérémonies¹³⁹. Le médecin doit s'assurer, avec l'intendant de la faction et l'entraîneur, que les cochers soient en bonne santé et correctement nourris ; il soigne les malades de la faction, avec plus ou moins de succès si l'on songe à l'épithaphe du jeune aurige Eutyches, à Tarragone, mort de maladie à l'âge de 22 ans, en dépit d'un suivi médical¹⁴⁰. L'épigraphie de Rome fait connaître deux autres médecins, tous deux de la faction bleue : le premier, M. Vipsanius Rufinus, est un membre de la même *familia* que le médecin Hyllus, et le second, Hyla, porte le même nom qu'un cocher de la même faction¹⁴¹.

Le personnel des factions comprend aussi un certain nombre d'artisans, comme le confirme cette liste. L'un d'eux, le *sellarius*¹⁴² (Epaphra), participe vraisemblablement à la construction des chars de course dont la partie supérieure, en bois et en osier tressé comme on le voit bien sur un certain nombre de représentations iconographiques, n'est pas si différente de celle des chaises à porteurs ou *sellae curules*. L'emploi chez Végèce de l'adjectif *sellarius* pour les animaux dotés d'une *sella* pourrait aussi suggérer une fonction du *sellarius* en relation avec la réalisation d'objets en cuir. Mais cette spécialité est plutôt réservée au second artisan, un *sutor* (Antiochus), soit un cordonnier ou plus précisément, dans le milieu du cirque, un artisan spécialisé dans le travail du cuir¹⁴³. Comme le *σκυτεύς*, dont le titre figure sur un ostrakon

¹³⁸ Sur la fonction du *conditor* : G. Horsmann, « Zur Funktion des *conditor* in den *factiones* des römischen circus », *Nikephoros*, 12, 1999, p. 213-219, sur la base de l'étymologie (*condere* : prendre en garde, prendre soin) et de l'observation du relief figurant sur le monument funéraire du *conditor* L. Avillius Dionysius (*CIL*, VI, 10069 - *ILS*, 5295), au Musée du Capitole : le *conditor* est représenté avec une besace contenant du fourrage pour ses deux chevaux ; Pompeius Eusemus : *CIL*, VI, 10073 - *ILS*, 5304 ; pour d'autres inscriptions de *conditores* : *CIL*, VI, 10071 - *ILS*, 5306 : Inac[hus], *conditor primus* de la faction bleue ; *CIL*, VI, 10067 : M. Antonius Lib[anus], de la faction rouge ; *CIL*, VI, 10068 : Auctus ; *CIL*, VI, 10072 - *ILS*, 5305 : Narcisio, *conditor gregis ryssatae*.

¹³⁹ G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 162 : la seule perte du casque signifie symboliquement la mort, la disqualification.

¹⁴⁰ *CIL*, II, 4314 - *ILS*, 5299 - *RIT*, 444 : *ussere ardentes intus mea uiscera morbi, uincere quos medicae non potuere manus* ; dans le cas précis, on ne saurait déduire de l'expression *medicae manus*, inspirée directement de Virgile et d'Ovide, de l'existence d'une femme médecin au sein d'une faction, *medicae* étant un adjectif et non un substantif. Sur l'emploi de *medicus* pour *ueterinarius*, voir *CIL*, XII, 533, avec Courtney, *Musa*, cit. *supra* n. 89, p. 327, citant le *TLL*, *medicus*, 548.83.

¹⁴¹ *CIL*, VI, 3052* et VI, 33879 - *ILS*, 5310 ; pour un cocher homonyme de la même faction : *CIL*, VI, 37835 - *ILS*, 9348.

¹⁴² Sur la rareté du mot et dans un autre sens : Tacite, *Annales*, 6, 1.

¹⁴³ Sur ce type d'artisans : *AE*, 1998, 967 (Nimègue ; bague en argent, avec perles) ; *AE*, 1986, 734, et peut-être *AE*, 1962, 317 : *D. M. s(acrum) Fla(ui)o Sutori tetudum (titulum) posu[it]* -

d'Oxyrhynchus du IV^e s.¹⁴⁴, le *sutor* fabrique les guides, les *fasciae curales* ou jambières, fouets, casques, corsets des cochers, ainsi que divers objets en cuir parmi lesquels on peut citer par exemple le tablier de cuir et les courroies qui l'attachent à l'armature du char. On est assez mal renseigné sur les conditions de travail et de rémunération du personnel de coulisse et des artisans employés à Rome par les factions ; on sait en revanche que ce σκυτεύς égyptien, rétribué en vin, est non seulement très mal rémunéré, mais il n'est payé que durant une courte période limitée à quatre jours, ce qui fait penser qu'il est engagé à Oxyrhynchus pour accomplir un travail particulier, dans un cadre et contexte donnés.

La liste mentionne aussi un *morator* (Alexio), un assistant du cocher chargé de l'assister avant le départ en tentant de freiner l'impatience des chevaux, comme le palefrenier décrit par Sidoine Apollinaire fait patienter les chevaux piaffant d'impatience dans l'excitation du départ, sous la clameur de la foule. Le *morator* se trouve avec l'équipage dans le box où une place lui est réservée à côté du char comme le confirment les témoignages archéologiques¹⁴⁵. Quant aux *tentores* (Anteros, Parnax, Eros), c'est au moment important du signal sonore marquant le départ de la course qu'ils doivent agir en tirant le ressort ou la catapulte pour actionner le système d'ouverture des douze portes et permettre aux chevaux de s'élancer en même temps des *carceres*. C'est en effet ce geste et ce mouvement qu'évoque le titre de *tentor* (du verbe *tendo*), qui s'emploie pour le tir à l'arc ou la tension sur une corde. Le personnage représenté sur la mosaïque de Lyon (fig. 4 n°7) au-dessus des *carceres*, à la droite de la tribune de l'*editor*, ainsi que ceux que l'on voit, dans un des panneaux de la mosaïque de Ravenne, en train de tirer sur des cordes, sont donc des *tentores* ou ἀφέται, le correspondant grec avec un sens voisin (ἀφέτης est attesté dans les papyrus et ostraca égyptiens et dans les institutions de l'hippodrome de Constantinople). On sait qu'à Constantinople, l'ouverture des portes exige plusieurs machinistes, μαγγανάριοι ou autres, chargés de tendre les cordes et d'ouvrir les portes des boxes lors du signal du départ¹⁴⁶. Ces employés sont

---] ; Sutor ou *sutor*? voir aussi *AE*, 1987, 67, à Rome : [--- Cor]nelius P(ubli) l(ibertus) Surus, [nome]nclator mag(ister) [Capitolinus V(quinquies) a(nnis) VIII] [mag(ister)? s]utorum praeco [ab ae]rario ex tribus [decuri]eis, mag(ister) scr(ibarum) poetar(um), [ludos] fecit in theatro lapidio [ac]cens(us) co(n)s(ulis) et cens(or)is.

¹⁴⁴ J. Shelton, « New Texts from the Oxyrhynchus Racing Archive », *ZPE*, 81, 1990, p. 265-266, n° 2 ; voir aussi W. Decker, « *Furor circensis* », cit. *supra* n. 13, p. 500-501 (avec ses remarques sur la durée des courses en question) ; sur les chars et l'attelage : M. Morin, dans *Chr. Landes, Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 149-153.

¹⁴⁵ Sidoine Apollinaire, *Carmen*, 23, 325-338 ; voir aussi Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, 8, 160, décrivant le cocher Corax, incapable de maîtriser ses chevaux à l'ouverture des grilles ; G. Ioppolo et G. Pisani Sartorio, *La villa*, cit. *supra* n. 13, p. 320-321, appliquent le titre de *morator* au cavalier que je qualifie d'*hortator*. Sur la place réservée dans le box de départ pour l'équipage et un employé : J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 49. Je remercie Fabricia Fauquet d'avoir attiré mon attention sur ce point.

¹⁴⁶ Sur le mécanisme : J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 12, 24 et p. 149-169 ; la présence d'un seul *tentor* pour actionner d'un seul mouvement le système d'ouverture de toutes les portes du Circus Maximus, selon la proposition d'J. H. Humphrey, paraît difficile à imagi-

des fonctionnaires de l'hippodrome affectés aux Verts ou aux Bleus, sans pour autant dépendre des factions ; ils se distinguent sur ce point des *tentores* des factions du Circus Maximus et de leurs collègues d'Oxyrhynchus, où un papyrus daté de 618 atteste sans équivoque l'appartenance d'un ἀφέτης à la faction des Bleus¹⁴⁷. Une fois la course terminée, ces *tentores*, peut-être aidés des *moratores* ou d'autres assistants, comme ceux qui se devinent devant les *carceres*, à Piazza Armerina, referment manuellement les portes en bois (une scène illustrée sur un relief de Naples) et réajustent le mécanisme.

Les deux inscriptions de Naples mentionnées précédemment apportent deux nouveaux titres de métiers d'artisans rattachés à la faction¹⁴⁸. Le premier est un *sarcinator*¹⁴⁹, un couturier ou préposé à la confection des costumes et des couvertures recouvrant les chevaux, ou de celles qui, ornées d'or, sont offertes en cadeau aux vainqueurs. Le second est un *margaritarius*, un préposé aux décorations de perles. Le genre d'ouvrages réalisés par cet artisan s'observe par exemple dans les colliers des chevaux de Piazza Armerina et de la mosaïque de Silin, ou dans les décorations de perles et rubans nouant les queues de chevaux africains¹⁵⁰. Une inscription funéraire de Rome révèle encore l'existence d'un *cellarius* parmi les métiers des factions du cirque. Il s'agit du responsable de l'approvisionnement et de l'entretien du personnel de la faction des Verts. C'est lui vraisemblablement qui devait s'assurer que les partisans puissants gravitant dans le milieu de leur faction soient nourris et

ner dans la pratique comme le confirment les réflexions de Fabricia Fauquet et de Jean-Claude Golvin ; le nombre des *tentores* de la liste, même s'il n'est pas révélateur de la composition de la faction, permet de penser que plusieurs *tentores* participent à l'ouverture des portes ; G. Dagron, *Organisation*, p. 57 (les ἀφέται sont associés à des θυρανοίκται), p. 142, 149 et p. 174. Le métier de τευτόπιος mentionné dans une inscription découverte à l'est de l'hippodrome de Césarée en Palestine (*AE*, 1967, 528 et n. 126) serait l'équivalent du *tabernius* ou fabricant de tentes, comme on l'a proposé ; la désinence du terme rend peu probable une identification avec le titre de *tentor*.

¹⁴⁷ *P. Oxy.*, 152.

¹⁴⁸ *CIL*, VI, 3051* et 3052* (voir *supra* n. 8 et 9).

¹⁴⁹ Pour des ex. d'artisans de ce type : *Sarcinator* : *ILS*, 7435a ; *AE*, 1972, 11 *sarcinatrix* : *CIL*, VI, 9884 - *ILS*, 7567 ; voir aussi *ILS*, 7435b, *CIL*, VI, 4028-4031 ; 4434 ; 4467 ; 4468 ; 5357 ; 8903 ; 9875-9883 ; 33907 ; *Sarcitor* : *CIL*, V, 4509 - *ILS*, 7566.

¹⁵⁰ *Margaritarius* : *CIL*, VI, 7884 - *ILS*, 7421 ; *CIL*, II, 496 (Merida) ; *AE*, 1998, 1537 (Hammam Lif - Naro) ; *AE*, 1980, 935 (Mactar) ; *AE*, 1975, 180 (La Falcognana, Italie) ; Suétone, *Caligula*, 55, 7, énumère les cadeaux offerts par l'empereur au cheval Incitatus : une écurie de marbre, une auge d'ivoire, des couvertures de pourpre et des colliers ornés de pierres précieuses (*purpurea tegumenta ac monilia e gemmis*) ; dans le Livre des Cérémonies, les chevaux « portent des housses, des colliers et des brides dorés » : G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 60-61 et n. 203 ; colliers et rubans avec perles : J.V. Salomonson, *La mosaïque aux chevaux de l'Antiquarium de Carthage*, Rome 1965, pl. 63.1, avec les remarques p. 91 n. 4 sur les couleurs. À ces artisans peuvent s'ajouter d'autres titres, même si on n'en connaît pas de témoignages directement en relation avec le cirque, par ex. le βαρβαρικάρτιος ou tisserand en fil d'or (*AE*, 1977, 776, Achaïe), ou peut-être un *plumarius* ou préposé aux broderies, tel le *Caesaris plumarius magnarius* dénommé Primigenius, dont l'épithaphe, idéite, a été retrouvée à la Porta Salaria à Rome (J. Bodet et St. Tracey, *Greek and Latin Inscriptions in the USA*, Rome 1997, p. 203) ou le *mag(ister) plu[m(arionum)]* ou *plu[m(bariorum)]?* de Mayence (*AE*, 1976, 500, 212 apr. J.-C.).

hébergés lorsqu'ils le souhaitaient ; on sait par Suétone que Caligula par exemple non seulement mangeait souvent avec les cochers des Verts, dans le club de la faction, mais qu'il y restait pour dormir¹⁵¹. Le titre de *cellarius* ne figure pas dans le Livre de Cérémonies, mais à Hermoupolis, au VI^eme s., c'est à un κελλάριος de la faction des Bleus que semble adressé un ordre de paiement concernant des fournitures de vin¹⁵².

Une liste, incomplète dans sa partie inférieure et conservée sur un papyrus (de provenance inconnue, daté selon les critères stylistiques du III-IV^eme s.) comprend cinq métiers du cirque : des cochers et des προσχύται ou « ceux qui versent », autrement dit des *spartores*, des ἀφέται (qui correspondent on l'a vu aux *tentores* du Circus Maximus), des ἀλίπται, un titre désignant d'abord des masseurs puis, par glissement de sens, des entraîneurs, et enfin des ἰππίατροι ou vétérinaires, qui veillent, avec le *conditor*, à la santé des chevaux, et qui les soignent en cas de blessure¹⁵³. Dans le Livre des Cérémonies, les vétérinaires ou *maïstores*, au nombre de deux par faction, procèdent la veille des courses à l'examen sanitaire des chevaux, qu'ils font sortir un à un de leur box, pour savoir s'ils sont aptes à courir ; ils soumettent ensuite leurs décisions au contrôle et à l'approbation des inspecteurs et du président. C'est durant ces préparatifs que les chevaux sont sélectionnés en fonction de leur condition physique et de leur position dans l'attelage et qu'a lieu la répartition des places dans les boxes, par tirage au sort ou *sortitio*¹⁵⁴. Les séances de *probatio equitum* figurent dans les calendriers officiels romains, sous une rubrique spéciale, avant les jours de courses, comme l'attestent les fastes de Taormine en Sicile, une région connue pour ses élevages de chevaux¹⁵⁵. En cas d'accident et de blessure d'un cheval pendant les courses, les quatre vétérinaires se rassemblent pour tenter de le sauver.

Le vétérinaire est en contact régulier avec les propriétaires et éleveurs de chevaux dont l'emblème ou les initiales figurent dans certaines mosaïques : à Cherchel par exemple, où le cheval *Muccosus* porte sur le cou et le flanc les marques de sa faction, *pra(sinianus)*, ainsi que de son propriétaire, Cl. Sabini, à

¹⁵¹ *CIL*, VI, 33945 - *ILS*, 5309 ; Suétone, *Caligula*, 55, 7. Pour d'autres ex. de *cellarii*, sans relation directe avec le cirque : *CIL*, VI, 6216 - *ILS*, 7360a, *CIL*, VI, 9246 - *ILS*, 7439, *ILS*, 9334a (à Allan, Drôme).

¹⁵² M. Matter, « Factions et spectacles de l'hippodrome dans les papyrus grecs à Hermoupolis de Thébaïde. Étude préliminaire », *Ktèma*, 21, 1996, p. 156 - *CPR*, VI, 63, 1.

¹⁵³ *SB*, XIV, 12059 (la date du IV^eme s. conviendrait mieux aux courses de cirque de type romain en Egypte ; les ἀφέται : *P. Oxy.*, 2480 (565/566) et *P. Oxy.*, 152 (mention de deux ἀφέται des Bleus, en relation avec leur rétribution mensuelle versée par le secrétaire des Apions, une famille connue soutenant aussi les Verts) ; nouvel ἀφέτης sur *ostrakon* à Oxyrhynchus : J. Shelton, *ZPE*, 1990, p. 266 n° 3. Sur le personnel de l'hippodrome en Égypte : J. Gascou, *Les Institutions*, cit. *supra* n. 11, part. p. 194-195, et J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 511-512, 516-517 et p. 679 n. 122. De nombreux témoignages révèlent l'attention que l'on réserve aux chevaux de course, pour lesquels on prépare des onguents ou cataplasmes, ainsi que des médicaments, des potions ou des fortifiants lorsqu'ils sont trop maigres (sur la base d'un mélange de vin, de lait, et de fenouil par exemple).

¹⁵⁴ G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 143 et p. 149-151.

¹⁵⁵ Fastes de Taormine : *AE*, 1996, 788 (*Ill.*, XIII, 2, 547 + *AE*, 1988, 625-626 + *AE*, 1991, 895-895) : *equorum prob(atio)*.

Souk-Ahras, où se distingue le nom de l'éleveur Sorothus, à Carthage, dans la maison aux chevaux, ou sur la mosaïque de Barcelone, où *Concordi* apparaît cinq fois sur les cuisses des chevaux, et *Niceti*, deux fois¹⁵⁶. Comme on l'a vu précédemment, les chevaux de course les plus réputés viennent d'Afrique, d'Espagne, de Cappadoce ou de Sicile, d'où Symmaque fait venir non seulement les chevaux, mais aussi les cochers et les troupes d'acteurs pour les jeux organisés en 401 par son fils, préteur à Rome. Cette entreprise, lourde financièrement, lui cause du souci comme le révèle sa correspondance, et cela malgré l'aide de ses agents, des *scrutatores* et un *apparitor*¹⁵⁷. C'est peut-être dans la maison de l'un de ces éleveurs siciliens (ou d'un riche propriétaire, *editor* de jeux de cirque, à Rome ?) que sont conservées les magnifiques mosaïques de Piazza Armerina, parmi lesquelles on peut mentionner, outre la célèbre mosaïque du cirque, des scènes de chasse et de capture, en Égypte, Afrique ou en Inde, d'animaux exotiques montrés dans les lieux de spectacles de Rome, tels les fauves, éléphants, ou rhinocéros mentionnés dans les textes, ainsi que leur chargement sur des bateaux pour les acheminer vers Rome. Pour en revenir au statut du vétérinaire et à la série d'*ostraca* d'Oxyrhynchus, il n'est pas étonnant que l'*ἵπποτρόφος* soit le seul à recevoir la même ration de vin que les cochers.

Parmi les autres métiers du cirque mentionnés dans cette série figurent les *ἀλειπται* ou entraîneurs déjà cités dans la liste du papyrus, qui rappellent les *doctores* ou *magistri* attestés dans des inscriptions de Rome ou d'Afrique¹⁵⁸, un ânier ou *ὄνηλάτης*, un *ἀρματοπηγός* ou constructeur de char et toutes sortes d'aides et de palefreniers, des *βοηθοί* et des *ἵπποκόμοι*, ainsi que des serviteurs employés spécialement au service des cochers, les *ἀκολουθοῦντες τοῖς ἡνιόχοις*, peut-être ses acolytes sur la piste ou lors du départ, les *spartores*, *hortatores* et *moratores*¹⁵⁹. Tous ces employés et en particulier les derniers cités rappel-

¹⁵⁶ Amour des chevaux : J. N. Adams, *Pelagonius*, cit. *supra* n. 14, p. 110, et par ex. *CIL*, VI, 10082 (épitaphe de la jument Speudusa) ; vétérinaires, *ἵπποιατρός* et chevaux de cirque : J. N. Adams, *Pelagonius*, p. 113-115 et p. 58-65 ; médicaments et potions : p. 89-92 ; cataplasme : *P. Oxy.*, 145 (chevaux des Verts, 552 p.C.) ; fortifiants : F. Bourdy, dans Chr. Landes, *Cirque*, cit. *supra* n. 2, p. 147.

¹⁵⁷ Symmaque, *Lettres*, 6, 33 et 6, 42 (401 apr. J.-C.) ; *Relatio*, 9, 6 (385/385), ainsi que *supra* n. 115. L'Histoire Auguste (SHA, *Gordien*, 4, 5) et Végèce (*Ars Mulomedicina*, 3, 6, 4) signalent aussi la participation dans les jeux de cirque de chevaux siciliens (et cappadociens pour l'histoire Auguste : Gordien en aurait donné aux factions une centaine de chaque provenance), Végèce les plaçant dans la même catégorie que les chevaux d'Espagne ou d'Afrique ; A. Cameron, *Circus Factions*, cit. *supra* n. 5, p. 6-12 (sur les propriétaires des chevaux et le contrôle de l'état) ; écurie d'un propriétaire de chevaux africains à Oued-Athménia (Algérie), décor de mosaïques de chevaux, avec l'inscription *Vincas non uincas te amemus Polidoxe* : K. M. D. Dunbabin, *Mosaics*, cit. *supra* n. 57, p. 94 (et p. 102 n. 55 pour Cherchel) et J. V. Salomonson, *La mosaïque aux chevaux*, cit. *supra* n. 150, part. p. 54 et p. 80-81 et p. 91, pl. 63.1 ; sénateurs propriétaires : Dion Cassius, 55, 10, 5 ; noms des chevaux : M. Darder et G. Ripoll, *Calimorfus*, cit. *supra* n. 63, et M. Darder Lissón, *De nominibus equorum circensium. Pars occidentalis*, Barcelone, 1996 (avec la bibliogr.).

¹⁵⁸ Voir aussi *P. Oxy.*, 2598 : lettre du cocher Xenos à son *ἀλίπτης* ou entraîneur, III-IV^e s. ; entraîneurs : *CIL*, VI, 10057 - *ILS*, 5298 (*agitator et doctor factionis*) ; *CIL*, VI, 10061 (*agitator et magister*) ; *CIL*, VI, 10058 - *ILS*, 5298 (*pater et magister*) ; *CIL*, VIII, 16566 (*magister*).

¹⁵⁹ Sur ces *ostraca* : W. Decker, « *Furor circensis* », cit. *supra* n. 13, p. 500-501, s'appuyant sur J. C. Shelton, *Greek Ostraca in the Ashmolean Museum from Oxyrhynchus and other sites*, *Papyrologica*

lent l'ensemble des personnages figurés devant et derrière les *carceres*, sur la mosaïque de la Piazza Armerina, en train de présenter à chacun des deux cochers son fouet et son casque. On ne peut s'empêcher de comparer cette représentation iconographique avec les descriptions du Livre des Cérémonies qui permettent localiser les écuries, les salles d'équipement avec le matériel des factions, ainsi que les logements des cochers, dans le secteur placé derrière les *carceres*. C'est là aussi que les fonctionnaires de la *τάξις* de l'hippodrome et les inspecteurs s'associent aux membres des factions pour procéder au tirage au sort au moyen de l'*urna uersatilis*, en présence des cochers et des officiels. Sur un relief romain, seuls deux acteurs participent à cette scène, le cocher et le fonctionnaire chargé de faire pivoter l'urne, alors que dans le Livre des Cérémonies, la *sortitio* requiert la présence d'un grand nombre de personnes : les *factionarii* de chacune des deux factions, le silenciaire, représentant du préposite, un tribun, un *κούρσωρ*, en qualité de représentant de l'*ἄκτουάριος*, les trois combinographes (le combinographe impérial et un combinographe par faction), des secrétaires et un inspecteur (celui de la faction qui a la préséance)¹⁶⁰. Les personnages figurés devant les *carceres* de la mosaïque de Piazza Armerina illustrent de manière symbolique la foule du personnel employé dans le cirque : portiers ou *ostiarii*, chargés de surveiller l'accès aux boxes des chevaux et aux places réservées¹⁶¹, personnel d'entretien de la piste ou *harenarii*, messagers, secrétaires, *officiales*, *notarii* et *χαρτουλάριοι*, chargés d'enregistrer les noms des concurrents, des chevaux, des factions, les résultats et les gains afin de les archiver dans les *acta publicis*, ou de verser leur salaire aux employés de l'hippodrome¹⁶², ou encore

Florentina 17, 1988, part. n° 83-190 et p. 73 sq. (*non uidi*). Sur le personnel impliqué dans les préparatifs, à Constantinople : G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 134-158 ; le geste du casque : p. 149. À Rome, les écuries et les clubs des factions sont localisées au Champ de Mars : F. Coarelli, cit. *supra* n. 27, plan p. 86 fig. 9, et J. H. Humphrey, *Circus*, cit. *supra* n. 2, p. 558, 650 n. 49 et p. 685 n. 73. Les textes concernant la topographie du Circus Maximus sont rassemblés et traduits dans l'ouvrage de M.-J. Kardos, *Topographie de Rome, Les sources littéraires latines*, Paris, 2000, p. 190-194.

¹⁶⁰ La *sortitio* ou tirage au sort de l'attribution des places de départ pour les courses de cirque est déjà attestée sous le Haut-Empire : Stace, *Thébaïde*, 6, 404 ; voir aussi Tertullien, *Les Spectacles*, 16, 2 et plus tard Symmaque, *Relatio*, 9, 6 ; sur la scène de *sortitio* et les deux personnages autour de l'*urna uersatilis* : Cl. Nicolet et A. Beschtaouch, *Observations*, cit. *supra* n. 83, p. 486-507 ; G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 150-152 : une fois connue la composition des attelages et des emplacements de départ, elle est remise par un silenciaire au préposite, lui-même chargé de la transmettre à l'empereur en vue d'obtenir le permis.

¹⁶¹ Par ex. *P. Oxy.*, 3358 (IV^e s.) : il y est question de versements exigés par le stratège, en relation avec la rétribution du personnel employé dans des jeux du cirque, notamment des portiers, ... *τὰς θύρας ἰ[π]πικ(ῶν)*, des cochers et des assistants lors des courses (ou des assistants d'athlètes ?), *[ἡ]νίωχοις καὶ ἵπποκ(όμοις) ἀθλ(ητῶν)* ; *PSIVIII* 953.62 (VI^e s.) : gardien de la porte du box des propriétaires dans l'hippodrome. Les gardes doivent s'assurer que le peuple n'envahisse pas les places réservées aux sénateurs et aux équestres dans le cirque : Dion Cassius, 55, 22 ; Suétone, *Auguste*, 44 ; *Claude*, 21 ; la foule allait dès la nuit pour occuper les places gratuites du Cirque : Suétone, *Caligula*, 26. A Constantinople : G. Dagron, *Organisation*, p. 12-13 : « l'ostiaire introduit les patrices, tandis qu'un silenciaire manoeuvre la tenture de la porte » : ? ὁ ὀστιάριος εἰσάγει τοὺς πατρικίους, τὸ δὲ βῆλον τῆς πύλης ἐκείνης σιλεντιάριος ποιεῖ. Sur la présence d'*ostiarii* dans le contexte des jeux de gladiateurs : *AE*, 1962, 53 : *Stelenus ostiarius Petroni uxoris d. s. d. s. t. t. l.*

¹⁶² *CIL*, VI, 33942 - *ILS*, 5315 : / [---]s / [officiales / ab ara Circi / parenti dignissimo / [---] / Biroti ; sur le côté : Fl[---] Ariet[---] / Aelius Yacintus / Aelius Yacintus f. / Murr. Neon ; χαρτουλάριοι : G.

les fonctionnaires contrôlant les inspecteurs chargés de superviser des subalternes, comme le veulent les institutions de Constantinople¹⁶³.

Les métiers exercés sur les gradins et dans les environs du cirque

Les jours de spectacles, le cirque fourmille de vendeurs présentant leurs produits à la foule, comme le marchand de fruits C. Iulius Epaphra, installé devant la loge de l'empereur, *pomar(ius) de circo maximo ante puluinar*¹⁶⁴, et tous les vendeurs à la criée passant dans les gradins pour nourrir ceux qui peuvent leur acheter leurs marchandises, comestibles ou autres, à l'image des commerçants des bains décrits par Sénèque, le *biberarius* ou marchand de boissons, le *botularius* ou charcutier, le *crustularius* ou encore les gérants de taverne ou *popinarum institores*¹⁶⁵. Les traces du passage d'un vendeur de pains ou de gâteaux (*crustularius*) se devinent parmi les spectateurs des tribunes de la mosaïque de Piazza Armerina. À Constantinople, les loueurs ou vendeurs de coussins sont remplacés par des serviteurs du palais de Constantinople chargés d'aménager les bancs ou les gradins officiels¹⁶⁶. Certains de ces commerçants sont installés dans des boutiques, dans le cirque et à l'extérieur, dans le secteur contigu au mont Palatin et au mont Célius. C'est précisément de ces *tabernae* remplies de marchandises combustibles, comme l'apprend le témoignage de Tacite, qu'aurait débuté l'incendie de 64 apr. J.-C.¹⁶⁷

Des gardes et soldats sont responsables de la sécurité dans l'ensemble des édifices de spectacles, à Rome comme à Constantinople, devant les portes et sur la piste du cirque, auprès du *puluinar* de l'empereur et dans les gradins, où l'on prend des mesures, renforcées par la loi, afin de s'assurer que les spectateurs soient bien répartis en fonction de leur classe, selon un ordre hiérarchique, et que les militaires soient séparés du reste de la foule ; le souci du maintien de l'ordre s'étend aussi aux alentours du cirque et dans l'ensemble de l'espace urbain, où l'on renforce la surveillance durant les jours de spectacles, l'empereur faisant appel à l'armée et à la force lorsqu'il craint des émeutes ou lorsque le bruit de la foule le dérange¹⁶⁸. L'exhibition et les *uenationes* d'animaux sauvages

Ioannidou, « P. Berol. 25706 : Riot in the Hippodrome? », *Archiv für Papyrusforschung*, 46/1, 2000, p. 51-61, part. p. 56 (20) ; Ch. Roueché, *Performers*, cit. *supra* n. 20, p. 148-150.

¹⁶³ G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 149 et 151.

¹⁶⁴ *CIL*, VI, 9822 - *ILS*, 7496 : (inscription funéraire pour lui et son épouse) ; pour d'autres *pomarii* : *ILS*, 3413, 6411a, 6411c, 6431c.

¹⁶⁵ Sénèque, *Lettres*, 56, 1 et 2.

¹⁶⁶ Martial, 14, 160 (allusion aux coussins du cirque) ; G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 142.

¹⁶⁷ Tacite, *Annales*, 15, 38.

¹⁶⁸ Séparation hiérarchique du public dans les gradins du cirque : M. Trannoy-Coltelloni, « La place des sénateurs au cirque : une réforme de l'empereur Claude », *REA*, 101, 1999, p. 487-498. Mesures d'ordre et de discipline prises par Auguste dans le cadre des lieux de spectacles : Suétone, *Auguste*, 44, 1-4 ; gardes dans la ville : Suétone, *Auguste*, 43, 3 ; par analogie, sur les forces de sécurité dans l'amphithéâtre : J. Coulston, « Gladiators and soldiers : personnel and equipment in *ludus* and *castra* », *JRMES*, 9, 1998, p. 1-17 et A. Scobie, « Spectator security and comfort at glad-

ou exotiques dans le cirque impliquent l'intervention d'un personnel spécialisé dans les coulisses, le jour même des spectacles, ainsi que dans chacune des phases des préparatifs. Les documents épigraphiques font mention par exemple de procureurs impériaux, comme le *procurator ad elephantos* ou *l'adiutor ad feras*¹⁶⁹. L'intervention de soldats (comme dans les scènes évoquées plus haut à propos de la villa de Piazza Armerina) lors de la capture et de l'organisation du transport d'animaux, en collaboration avec des fonctionnaires impériaux et des *negotiatores*, trouve une confirmation dans les inscriptions et les papyrus¹⁷⁰. Une fois amenés à Rome, ces animaux doivent être gardés, nourris et amenés dans les lieux de spectacles où la plupart d'entre eux sont tués, ou occasionnellement offerts au public¹⁷¹. Enfin, le cirque et les autres édifices de spectacles attirent une foule de gens cherchant à gagner leur vie et à exercer leur métier en profitant de l'affluence de la foule : les artistes ou musiciens de rue, les astrologues, diseurs de bonne aventure, magiciens ou jeteurs de sorts, commerçants, parieurs, prostituées, peseurs et changeurs de monnaies, tous attirés au cirque ou dans ses environs par les affaires qui s'y font, en particulier pendant les jeux¹⁷².

Au terme de cette enquête, on peut constater sans forcer le trait la diversité peumise en valeur en général d'activités liées à la préparation, à l'organisation et à la production des courses et spectacles de l'hippodrome, sans que nous sachions toujours si c'est bien le nom de métier qui convient. Cette précaution est d'autant plus nécessaire que les personnels appelés à les effectuer étaient en quasi totalité d'origine servile, qu'ils aient été esclaves ou affranchis. L'implication croissante des empereurs dans les jeux du cirque à Rome dès Auguste apporte un éclairage particulier au développement de ces personnels et des spécialités supposées. Le centre romain, de façon plus nette que dans d'autres domaines, semble avoir servi de modèle unique à la faveur de la diffusion des jeux dans l'ensemble des provinces, y compris dans le monde gréco-oriental. L'exemple des papyrus égyptiens qui nous fournissent un vocabulaire grec des termes romains suggère un parallélisme presque parfait,

iatorial games », *Nikephoros*, 1, 1998, p. 191-243, part. 217 (Suétone, *Caligula*, 55, 7); G. Dagron, *Organisation*, cit. *supra* n. 11, p. 141 n. 192 ; A. Cameron, *Circus Factions*, cit. *supra* n. 5, p. 119.

¹⁶⁹ *CIL*, VI, 8583 - *ILS*, 1578 ; VI, 10208 avec *AE*, 1991, 202. Sur les pourvoyeurs d'animaux à Rome, pour l'ensemble des spectacles : E. Deniaux, « L'importation d'animaux d'Afrique à l'époque républicaine et les relations de clientèle », *L'Africa Romana : Geografi, viaggiatori, militari nel Mahgreb : alle origine dell'archeologia nel Nord Africa*, 13.2, 2000, p. 1299-1307 et E. Bouley, *Jeux romains dans les provinces balkano-danubiennes du IIe siècle avant J.-C. à la fin du IIIe siècle après J.-C.*, Paris 2001, part. p. 235 sqq.

¹⁷⁰ Par ex. J. Nelis-Clément, *Les beneficiarii : militaires et administrateurs au service de l'Empire (Ier s. a. C. - VIe s. p. C.)*, *Ausonius Etudes* 5, Bordeaux 2000, p. 172.

¹⁷¹ D. G. Kyle, « Animal Spectacles in Ancient Rome : Meat and Meaning », *Nikephoros*, 7, 1994, 181-205 ; voir SHA, *Probus*, 19, 3-4.

¹⁷² En général : L. Friedländer, *Darstellungen*, cit. *supra* n. 13, p. 23 ; prostituées, par ex. : Juvénal, 3, 63-65 et Suétone, *Elagabal*, 26, 3 et 32, 9 ; astrologues : Horace, *Sat.*, 1, 6, 105-106 et Cicéron, *Div.*, 1, 132 : *de Circo astrologos* ; sur les pratiques de magie auxquelles ont recours les cochers : Ammien Marcellin, 26, 3, 3 et 28, 4, 25 ; sur les changeurs de monnaie installés devant les édifices de spectacles et dans les lieux de rassemblement : inscription funéraire d'un *[nu]mmularius de circo Flaminio* : *CIL*, VI, 9713 - *ILS*, 7511.

avec un décalage chronologique, entre les deux types d'organisation de ces manifestations. L'engouement officiel et privé pour les spectacles de l'hippodrome dans l'antiquité tardive et dans la période byzantine illustre à sa manière ce phénomène historique que j'ai essayé de mettre en valeur. Ces données ne doivent pas masquer enfin que les petites cités cherchaient aussi, chaque fois qu'elles le pouvaient, à organiser ce type de jeux, même si elles devaient se contenter d'acteurs vraisemblablement locaux et de moyens relativement modestes.